



*Au service  
des peuples  
et des nations*

---

# **Rapport d'examen à mi-parcours du Projet de Mini-réseaux hydroélectriques pour L'électrification rurale au Congo-Brazzaville**

N° de projet PNUD : 00100063  
N° de projet ATLAS : 00096048  
N° de projet FEM/PNUD (PIMS) : 4685  
N° de projet FEM : 5424

## **RAPPORT FINAL**

Mme Nadia Bechraoui, Evaluatrice internationale, Cheffe d'équipe  
Avec la collaboration de M. François Moussiessi, consultant national

**14 septembre 2020**

## Remerciements

L'équipe d'évaluation tient à remercier toutes les personnes des institutions gouvernementales et privées ainsi que du PNUD qui ont bien voulu accepter un entretien à distance et/ou des échanges par courriel pour leurs précieuses informations sans lesquelles cet examen à mi-parcours n'aurait pas pu se réaliser. Nos remerciements vont également aux autorités locales de la localité de Zanaga et du village d'Ingoumina ainsi que les populations (femmes et hommes) rencontrées lors de la visite de terrain effectuée par le consultant national du 22 au 26 août 2020 dans les villages de Olorio, Obili, Onkouma et Ingoumina.

## Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	2
<b>Acronymes et abréviations</b> .....	5
<b>Résumé exécutif</b> .....	6
A. Tableau d'informations relatives au projet .....	6
B. Description du projet.....	7
C. Tableau du résumé de l'évaluation et de la performance .....	9
D. Résumé des conclusions .....	12
E. Principales recommandations .....	13
<b>I. Introduction</b> .....	18
A. Finalité et objectifs de l'examen à mi-parcours .....	18
B. Portée et méthodologie.....	18
C. Outils et techniques de collecte des données.....	19
D. Limites de l'examen à mi-parcours.....	19
E. Structure du rapport.....	20
<b>II. Description du projet et contexte</b> .....	20
A. Contexte de développement.....	20
B. Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés .....	20
C. Description et stratégie du projet .....	21
D. Accords relatifs à la mise en œuvre du projet.....	22
E. Calendrier et grandes étapes du projet.....	22
F. Principales parties prenantes : liste récapitulative.....	23
<b>III. Résultats</b> .....	28
A. Stratégie du projet .....	28
B. Progrès vers la réalisation des résultats.....	35
C. Mise en œuvre du projet et gestion réactive.....	45
<b>IV. Conclusions et recommandations</b> .....	60
A. Conclusions.....	60
B. Recommandations.....	61
<b>Annexe 1 : Reconstruction de la Théorie du changement</b> .....	66
<b>Annexe 2 : Programme de la visite de terrain</b> .....	69
<b>Annexe 3 : liste des personnes interviewées</b> .....	70

<b>Annexe 5 : liste des documents consultés .....</b>	<b>78</b>
<b>Annexe 5 : Matrice de l'évaluation .....</b>	<b>81</b>
<b>Annexe 6 : Guide des entretiens .....</b>	<b>93</b>
<b>Annexe 7 : Echelles de notation du FEM.....</b>	<b>95</b>
<b>Annexe 8 : Codes de conduite de l'UNEG signés .....</b>	<b>96</b>
<b>Annexe 9 : Termes de référence de l'examen à mi-parcours.....</b>	<b>97</b>

## Acronymes et abréviations

ANER	Agence nationale pour l'électrification rurale
AO	Appel d'Offres
APD	Avant-projet définitif
ARSEL	Agence de régulation du secteur de l'électricité
BP	Bureau de pays du PNUD
BR	Bureau régional
CdP	Comité de direction du projet
CTP	Conseiller technique du projet
DAO	Dossier d'appel d'offres
DRR	Représentant résident adjoint du PNUD
E <sup>2</sup> C	Energie électrique du Congo
E&G&E	Exploitation, gestion et entretien
EIES	Etude d'impact environnemental et social
ER	Energie renouvelable
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FDSEL	Fonds de développement du secteur électrique
GES	Gaz à effet de serre
MEH	Ministère de l'énergie et de l'hydraulique
MSP	projet de taille moyenne (en anglais)
MW	Mégawatt
ODD	Objectif de développement durable
OMR	Opérateur de mini-réseau
PCH	Petite centrale hydroélectrique
PEI	Producteur d'électricité indépendant
PIR	Project implementation review
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PTA	Plan de travail annuel
PTF	Partenaire technique et financier
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
RR	Représentant résident du PNUD
TdR	Termes de référence
UGP	Unité de gestion du projet
UNDAF	Plan cadre des nations unies pour l'assistance au développement

## Résumé exécutif

### A. Tableau d'informations relatives au projet

IDENTIFICATION DU PROJET					
<b>PIMS FEM :</b>	4685				
<b>Numéro PNUD :</b>	00100063				
<b>Numéro ATLAS :</b>	00096048				
<b>Pays :</b>	République du Congo				
<b>Titre du projet :</b>	Projet de mini-réseaux hydroélectriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville				
<b>Agence d'exécution du FEM :</b>	PNUD				
DATES					
Etapes	Date prévue	Date effective			
<b>CEO Endossement/approbation</b>	2014	12 janvier 2016			
<b>Date approbation agence</b>		29 mai 2017			
<b>Démarrage du projet</b>	Avril 2016	Juillet 2017			
<b>Examen à mi-parcours</b>	Juin 2019	Juillet – Août 2020			
<b>Achèvement du projet</b>	Mars 2020	Juin 2021			
CADRE DE RESULTATS DU PROJET					
Composantes du projet	Nature activité	Financement FEM (USD)		Co-financement (USD)	
		Approuvé	Réel	Promis	Réel
Politiques et instruments permettant de diminuer les risques en vue de la construction de mini-réseaux alimentés par des	AT <sup>1</sup>	400,000		800,000	

<sup>1</sup> Inclut activités de renforcement des capacités, recherche et développement

PCH fonctionnant à partir d'énergies renouvelables							
Chaîne d'approvisionnement technologique et de services	AT	310,000			900,000		
Lancement des mini-réseaux fonctionnant grâce à des PCH	INV	910,000			8,000,000		
Relations publiques et promotion de l'investissement	AT	180,000			300,000		
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1,800,000</b>			<b>10,000,000</b>		
Coût de gestion du projet		144,133			250,000		
<b>TOTAL</b>		<b>1,944,133</b>			<b>10,250,000</b>		
<b>COFINANCEMENT</b>							
	<b>Préparation du projet</b>		<b>Mise en œuvre à la date de l'examen à mi-parcours</b>			<b>Total à la date de l'examen à mi-parcours</b>	
<b>Sources</b>	<b>Nature</b>	<b>Prévu</b>	<b>Nature</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réel</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réel</b>
Gouvernement		0		10,000,000	0	10,000,000	0
PNUD		0		250,000	0	250,000	0
<b>TOTAL</b>				<b>10,250,000</b>		<b>10,250,000</b>	

## B. Description du projet

L'objectif global du projet est de contribuer à accroître le taux d'électrification rurale du Congo conformément à l'objectif politique national de 2006 qui visait à passer d'un taux de 5% à 50% en 2015 et à éviter les émissions de gaz à effet de serre, en créant un environnement propice à la construction de petites centrales hydroélectriques (PCH).

L'objectif spécifique du projet est de stimuler les investissements dans les mini-réseaux alimentés par des petites et micro centrales hydroélectriques en vue de l'électrification rurale au Congo -Brazzaville

Le projet comporte 4 composantes visant à éliminer les obstacles précédemment identifiés :

- **La composante 1** vise à renforcer les cadres politique et institutionnel de manière à créer un environnement favorable stimulant les investissements dans la construction de mini-réseaux alimentés par des PCH et en mettant en place un mécanisme assurant leur viabilité financière

- **La composante 2** se focalise sur le renforcement de capacités individuelles afin d'assurer dans le pays une offre de solutions clefs en main et des services d'exploitation, de gestion et d'entretien de qualité pour les PCH
- **La composante 3** est dédiée à appuyer la construction et l'exploitation de mini-réseaux alimentés par des PCH afin de démontrer leur viabilité technique et financière et améliorer la confiance des investisseurs potentiels dans cette technologie en milieu rural, au Congo
- **La composante 4** est axée sur la communication et la sensibilisation autour du potentiel des mini-réseaux alimentés par des PCH et la mise en place d'une plateforme d'informations et d'échange d'expériences pour les opérateurs afin de promouvoir les investissements

Le projet a démarré effectivement en juillet 2017 et devrait s'achever en juin 2021.

## C. Tableau du résumé de l'évaluation et de la performance

EVALUATION	EVALUATION DE L'EXAMEN A MI-PAROURS	DESCRIPTION DE LA REALISATION
Stratégie du projet	N/A	Le projet a été conçu afin de de contribuer à la réalisation de l'objectif du Gouvernement congolais consistant à accroître le taux d'électrification rurale et éviter les émissions de gaz à effets de serre en améliorant l'environnement des projets de mini-réseaux alimentés par des petites centrales hydroélectriques.
Progrès accomplis vers la réalisation des résultats <sup>2</sup>	<b>Objectif du projet :</b> U	A moins d'un an de la fin prévue (juin 2021) du projet, aucun montant d'investissement n'a encore été mobilisé.  Aucun KWh produit ni quantité d'émissions de GES évitées car les PCH prévues ne sont pas encore construites.  Populations des sites sélectionnés non encore desservies en électricité produite à partir de PCH.
	<b>Résultat 1a :</b> U	Aucune politique ni réglementation spécifique aux PCH n'a encore été rédigée.
	<b>Résultat 1b :</b> U	Des négociations ont été entamées avec la BAD dès 2005. Requête envoyée par le ministère des Finances congolais à la BAD, en 2010, pour une demande d'appui de 22 M USD destinés à financer la construction de PCH sur 11 sites. Réponse positive de la BAD pour financer une 1 <sup>ère</sup> phase du projet qui incluait une étude de faisabilité globale du projet et octroyer un montant indicatif de USD 10 M qui serait le co-financement apporté par le gouvernement congolais à ce projet. Une mission d'experts de la BAD a été envoyée au Congo, en juillet 2011, pour l'élaboration des termes de référence de l'étude de faisabilité globale. Le financement n'est à ce jour pas disponible et la question du co-financement reste entière.  De plus, la crise économique que connaît le Congo depuis 2015 a conduit le gouvernement à faire des arbitrages drastiques au détriment de certains secteurs. Les ressources budgétaires propres sont passées de 35,9 Mds de FCFA en 2001/2002 à 3 Mds de FCFA aujourd'hui pour les secteurs de l'électricité et de

<sup>2</sup> Sur une échelle de 6 points : HS, S, MS, MU, U, HU

EVALUATION	EVALUATION DE L'EXAMEN A MI-PAROURS	DESCRIPTION DE LA REALISATION
		l'eau. Ceci a entravé le versement de son-cofinancement. Concernant le PNUD, la réduction de montant des ressources régulières ces dernières années n'a pas permis de verser sa contrepartie, attendue à ce jour.
	<b>Résultat 2 :</b> U	Aucune activité démarrée concernant ce résultat
	<b>Résultat 3 :</b> MU	<p><u>Nombre de sites revu à la baisse par l'ANER et ramené à 5 avec 4 autres sites supplémentaires</u> si le budget le permet. Décision validée par le Comité de pilotage (CdP) sur la base des arguments avancés par l'ANER pour le changement des sites.</p> <p>Pas d'information sur l'élaboration d'un mécanisme de sélection des sites basé sur des critères objectifs.</p> <p>1 Appel d'offres relancés deux fois en 2017 avant la sélection d'un cabinet d'études qui s'est vu attribué la réalisation de l'étude de faisabilité, de l'APD et du DAO d'un seul lot sur les 5 envisagés, celui du site de Zanaga. Les études ont été validées par le CdP en août 2018. Il semblerait que la partie EIES soit à compléter pour être conforme à la loi congolaise en la matière mais aucune décision écrite n'est disponible à ce sujet. L'étude de faisabilité du site de Zanaga traite des questions relatives à l'égalité des genres et analyse l'organisation sociale dans les villages entre les aînés et les cadets, les femmes et les hommes et les rapports de genre.</p> <p>Un deuxième A.O a été lancé en février 2018 pour la réalisation des 4 lots restants. 7 offres ont été soumises dont 2 ont été retenues, l'une d'elles pour la réalisation de 3 lots et l'autre pour le 4<sup>ème</sup> lot. Les sites concernés sont les suivants : i) Mbandza, ii) Assoumoudélé, iii) Kimbanda et iv), Madoungou. Le montant cumulé des offres étant supérieur à 150 000 USD, la décision finale est renvoyée par le comité de dépouillement à une instance habilitée.</p> <p>De nouveaux termes de référence sont élaborés en juillet 2020, les uns portant sur la réalisation des études de faisabilité et les autres pour l'EIES pour ces mêmes sites. Le dépouillement des offres est prévu en août 2020. La durée des missions est estimée entre 6 et 4 mois respectivement.</p>
	<b>Résultat 4 :</b> U	<p>Rencontre du 12 au 16 novembre 2018 de responsables Energie&amp; Environnement des bureaux de pays (BP) du PNUD d'Afrique du Nord et d'Afrique Sub-saharienne à Addis Abeba pour faire le point sur l'exécution du portefeuille de projets FEM avec session dédiée aux pays porteurs de projets de MCH (RDC, RCA, Cameroun, Burundi, Rwanda, Congo).</p> <p>Atelier régional pour l'Afrique centrale (Burundi, Congo, RCA, RDC, Rwanda, Sao Tomé et Principe) sur les mini et micro centrales hydrauliques organisé du 2 au 5 juillet 2019 à Goma (RDC) dont les objectifs</p>

EVALUATION	EVALUATION DE L'EXAMEN A MI-PAROURS	DESCRIPTION DE LA REALISATION
		étaient les suivants : 1) Apprécier les progrès réalisés par les différents pays engagés dans le MCH à ce jour ; 2) Identifier les principaux écueils auxquels font face les différents projets MCH à l'échelle des pays où ils se déroulent ; 3) Partager les expériences acquises et les meilleures pratiques développées et, 4) proposer un mécanisme d'appui efficace, devant permettre de mutualiser les différentes expériences ainsi que les ressources disponibles.
Mise en œuvre du projet et gestion réactive	U	L'Unité de Gestion du Projet (UGP) n'a pas été mise en place ; pas d'atelier de lancement du projet tel que décrit dans le document de projet. Lenteur dans l'approbation et la signature du PTA 2019 qui n'a pas permis de mobiliser les fonds et réaliser les activités prévues. Processus de sélection des cabinets d'experts pour les études de faisabilité long et laborieux. Co-financements pas versés à ce jour. Engagement des parties limitées. Peu de communication au sujet du projet, quasi-inexistante envers les populations potentiellement bénéficiaires du projet. Gestion réactive limitée et lente.
Durabilité <sup>3</sup>	ML	Si les résultats du projet sont atteints, la durabilité est assez probable. Le risque financier demeure cependant.

<sup>3</sup> Sur une échelle de 4 points: L, ML, MU, U

## D. Résumé des conclusions

La stratégie du projet est pertinente et reste une réponse adaptée aux besoins du gouvernement congolais en matière d'électrification rurale. En effet, le recours aux énergies renouvelables reste un objectif stratégique de la politique énergétique nationale tel que stipulé dans le dernier Plan national de développement (PND) sur la période 2018-2022 et le gouvernement congolais vise à atteindre un taux d'électrification rurale de 50% d'ici 2022. Cependant, le gouvernement a confirmé son intérêt de poursuivre le projet mais en faisant appel aux investissements privés compte tenu des difficultés budgétaires qu'il rencontre depuis une vingtaine d'années, suite aux crises financières récurrentes, et qui rendent impossible aujourd'hui la mobilisation de ressources propres.

Les progrès réalisés par le projet depuis son démarrage sont très limités et il est logiquement improbable que l'objectif du projet soit atteint à la date prévue de sa clôture. En effet, à ce jour, un seul site dispose d'une étude de faisabilité, d'un avant-projet définitif et d'un dossier d'appel d'offres et les investissements nécessaires à la construction des infrastructures ne sont pas disponibles. Un appel d'offres lancé en 2020 devrait aboutir à la sélection de 2 cabinets d'experts et au démarrage des études de faisabilité pour 4 nouveaux sites vers la fin septembre 2020 et ce, pour une durée d'environ 6 mois. De plus, le nombre de sites est passé de 21 dans le document de projet à 5 avec 4 autres supplémentaires envisagés. Au moment de l'examen à mi-parcours, les activités liées aux autres composantes qui sont également des prérequis pour stimuler les investissements, n'avaient pas encore démarré. Par conséquent, aucune des cibles prévues ne seront atteintes.

Sur le plan financier, le projet n'a pratiquement pas consommé le budget qui lui a été alloué. Le niveau de décaissement global est de l'ordre de 6,6%, après trois années de mise en œuvre. Il s'agit de fonds provenant du FEM puisque ni le gouvernement du Congo ni le PNUD n'ont versé leur part de co-financement tel qu'ils s'étaient engagés, soit 10 M USD et 250 000 USD respectivement.

A ce stade peu avancé de mise en œuvre du projet, la question de la durabilité peut sembler prématurée. Cependant, si l'ensemble des activités prévues sont mises en œuvre, la durabilité des résultats est assez probable. Le principal risque pouvant impacter les résultats atteints par le projet est la persistance de l'épidémie de la COVID-19. En effet, cette dernière, suite aux mesures de riposte mise en place par l'Etat, grève le budget national déjà affaibli par une dette publique élevée et la baisse des recettes liées au pétrole et l'Etat qui risque de ne plus être en mesure d'appuyer la construction et l'exploitation de PCH. La COVID-19, en ralentissant l'activité économique dans la plupart des secteurs, aura un impact socio-économique sur les populations, notamment les plus vulnérables, qui n'auront plus la capacité de payer pour les services énergétiques rendus par les mini-réseaux alimentés par les PCH.

En ce qui concerne la question du genre, sa prise en compte est très limitée au niveau du document de projet qui n'a prévu aucune activité ni budget dédiés pour intégrer cette dimension ni n'a inclus d'indicateurs de suivi sexospécifiques. En revanche, les termes de référence des EIES à réaliser dans le cadre des études de faisabilité des sites spécifient clairement que l'approche méthodologique doit inclure une analyse genre qui met en exergue les attentes, contraintes et rôles différenciés des hommes et des femmes, le niveau de participation de ces dernières aux processus de décision et les droits des femmes dans les textes et institutions.

## E. Principales recommandations

Recommandations	Responsables	Délai	Résultats attendus
1. Recalculer, avec l'appui d'un expert, le volume d'investissements mobilisables auprès du secteur privé pour la construction de PCH sur les sites sélectionnés, la quantité d'électricité correspondante qui sera produite ainsi que la quantité d'émissions de CO2 évitées et les délais nécessaires pour atteindre les cibles initiales du projet.	BP du PNUD	Dans les plus brefs délais	Proposition d'approche réaliste pour la poursuite du projet
2. Organiser une réunion élargie du comité de direction du projet présidée par le Directeur de cabinet du MEH afin de discuter et valider les propositions de recommandations de l'examen à mi-parcours quant à l'approche à adopter pour la suite du projet et partager les conclusions et recommandations de l'atelier régional de Goma afin d'en tirer les enseignements et prendre action.	DRR/MEH/CdP	Avant fin septembre 2020	Engagement et meilleure appropriation du projet par toutes les parties prenantes. Meilleure sensibilisation et capacités des parties prenantes renforcées
3. S'informer des éléments devant constituer la demande d'extension auprès du PNUD/FEM	DRR	Avant fin septembre 2020	Eléments du Dossier de demande d'extension connus

4. Réviser le PTA 2020 et préparer les PTA 2021/2022 et les proposer au CdP pour validation	BP du PNUD/ ANER/CdP	Avant fin septembre 2020	Activités critiques pour le projet identifiées de manière réaliste et dans les délais disponibles
5. Amender les TdR des Etudes de faisabilité pour y inclure la nécessité d'avoir un expert national dans l'équipe en cas de restriction de voyages due à la COVID-19	BP du PNUD/ ANER	Avant fin septembre 2020	Mesure d'atténuation de l'impact de la COVID-19 sur le déroulement des activités
6. Etablir dans les plus brefs délais les contrats des cabinets d'experts retenus pour les études de faisabilité des 4 sites additionnels en tenant compte du point précédent	BP du PNUD	Avant fin septembre 2020	
7. Recruter un expert en PCH qui sera chargé de revoir le cadre juridique existant sur la base de l'analyse du Conseiller juridique du MEH, de faire des recommandations éventuelles en vue de le compléter/ l'adapter aux spécificités de la technologie et du modèle retenu et de le comparer à celui d'autres pays dans la région ayant opté pour le développement de PCH.	BP du PNUD/ MEH/ CdP	Avant fin octobre 2020	Composante cadre réglementaire actualisée en fonction de l'évolution du contexte national
8. Etablir un avenant au Cabinet d'experts ayant réalisé l'étude de faisabilité du site de Zanaga afin d'actualiser	BP du PNUD/CdP	Avant fin octobre 2020	Etude de faisabilité du site pilote actualisée et complétée

le coût de financement de l'ouvrage à construire et compléter l'étude environnementale			
9. Recruter le CTP et l'Assistant au projet	BP du PNUD/ANER/ CdP	Avant fin octobre 2020	UGP mise en place et opérationnelle
10. Préparer argumentaire justifiant la demande d'extension	BP du PNUD/ CdP	Avant fin décembre 2020	Justification pour l'extension du projet fournie
11. Mobiliser le Co-financement du PNUD prévu et estimer les coûts supplémentaires éventuels liés à l'extension	DRR du PNUD	Avant fin décembre 2020	Contribution financière à la mise en œuvre du projet assurée
12. Envoyer au PNUD/FEM le dossier de demande d'extension de la durée du projet (6 mois avant la clôture opérationnelle du projet)	DRR/RR du PNUD	Avant fin décembre 2020	Processus de demande d'extension enclenché
13. Mise en place de la plateforme de facilitation donnant accès aux informations sur les projets de PCH pilotes développés et toutes autres informations pertinentes utiles aux promoteurs intéressés par les PCH telles que le schéma directeur de développement du réseau électrique national, les subventions indirectes existantes, les lois et décrets d'application relatifs à la production décentralisée d'énergie, etc.	ANER/MEH	Avant fin décembre 2020	Partage d'informations critiques à la mobilisation de promoteurs

<p>14. Veiller à une meilleure prise en compte des questions du genre dans les activités du projet en encourageant une participation accrue des femmes et des jeunes dans les comités de décision et/ou suivi et les activités du projet et en intégrant des indicateurs sexo-spécifiques dans le cadre des résultats du projet qui devront être renseignés durant le suivi.</p>	<p>CdP/ BP du PNUD/ UGP</p>	<p>Avant fin décembre 2020</p>	<p>Dimension genre prise en compte</p>
<p>15. Organiser des contacts et des visites d'échange pour les parties prenantes nationales, avec les experts et les institutions d'autres pays qui ont déjà une expérience dans le développement et la mise en œuvre de projets semblables. A titre d'exemples, les expériences du Rwanda et de la Tanzanie en matière d'électrification hors réseau par des producteurs d'électricité indépendants, ou celles de la Guinée, du Sénégal et du Mozambique pour leur approche d'électrification rurale décentralisée.</p>	<p>BP du PNUD/ CdP</p>	<p>1<sup>er</sup> trimestre 2021</p>	<p>Capacités des parties prenantes renforcées</p>
<p>16. Organiser une table-ronde des partenaires techniques et financiers afin de susciter leur intérêt au sujet du projet et mobiliser des financements pour la partie investissements dans la construction des PCH envisagées</p>	<p>ANER/MEH</p>	<p>2<sup>ème</sup> trimestre 2021</p>	<p>PTF informés des réalisations du projet et prêts à financer la construction de PCH</p>

<p>17. Organiser des réunions de suivi trimestrielles et des visites de terrain régulières auprès des populations concernées pour le suivi de l'avancement des travaux et l'information des bénéficiaires, en y associant toutes les parties prenantes concernées (figurant dans le plan d'engagement du document de projet)</p>	<p>CdP</p>	<p>Tous les trimestres</p>	<p>Engagement et appropriation des parties prenantes accrus. Meilleur suivi et mesures correctrices prises à temps le cas échéant</p>
<p>18. Organiser des réunions extraordinaires d'information sur les sujets stratégiques et sur l'avancement du projet avec les hauts décideurs du gouvernement</p>	<p>CdP</p>	<p>Tous les trimestres</p>	<p>Décideurs sensibilisés et mieux informés de l'avancement du projet</p>

## I. Introduction

### A. Finalité et objectifs de l'examen à mi-parcours

Bien que non-obligatoire pour un projet FEM de taille moyenne, l'examen à mi-parcours a été réalisé à la demande du FEM/PNUD et approuvé par le Comité de direction du projet (CdP) suite aux difficultés rencontrées par le projet au cours de sa mise en œuvre et dans le but de tirer bénéfice d'une revue indépendante.

En tant qu'outil de suivi, l'examen à mi-parcours a cherché à identifier les obstacles et défis rencontrés par le projet et a proposé des actions correctives afin d'atteindre les résultats escomptés.

Il fournit aux partenaires du projet (i.e. le PNUD, le FEM, l'Agence Nationale d'Electrification Rurale (ANER), l'Agence de régulation du secteur de l'électricité (ARSEL), le Fonds national de développement du secteur de l'électricité (FDSEL), la Société Energie Electricité du Congo (E<sup>2</sup>C), le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH), le Ministère des Finances, le Ministère de l'Environnement, les autorités locales) des éléments d'appréciation des réalisations du projet à ce stade de mise en œuvre ainsi que des recommandations pour l'orientation à prendre afin d'atteindre les résultats attendus.

L'examen à mi-parcours a visé plus particulièrement les objectifs ci-après :

- Apprécier la pertinence de la stratégie du projet et les progrès sur la voie de réalisation des résultats depuis son démarrage en mai 2017 ;
- Analyser la pertinence des actions par rapport aux priorités nationales et globales ;
- Formuler des recommandations en vue d'accélérer la mise en œuvre du projet et maximiser l'atteinte des résultats envisagés d'ici 2021.

Un rapport préliminaire de l'examen à mi-parcours ainsi qu'une présentation Powerpoint succincte ont été envoyés au bureau du PNUD le 28 août 2020 afin de recueillir les commentaires portant sur les erreurs factuelles et omissions potentielles. Le rapport a été ensuite finalisé suite à une réunion à distance avec l'équipe du bureau de pays et transmis au gouvernement congolais ainsi qu'au PNUD/FEM.

L'examen à mi-parcours a été mené par une équipe de deux évaluateurs indépendants qui n'ont participé ni à la conception ni à la mise en œuvre des activités du projet et par conséquent ne présentent aucune situation de conflits d'intérêt avec ce dernier.

### B. Portée et méthodologie

L'approche suivie par l'équipe d'évaluateurs s'est basée sur les termes de référence de la mission et sur la proposition méthodologique présentée par les consultants dans le rapport d'initiation de l'examen à mi-parcours.

L'examen s'est déroulé sur une période de 30 jours suivant un calendrier agréé par les deux parties (PNUD, équipe d'évaluateurs) préalablement défini et a couvert toute la période de mise en œuvre du projet, depuis son démarrage effectif, en juillet 2017, jusqu'au mois de juillet 2020.

L'examen à mi-parcours a reposé sur les principes fondamentaux suivants :

- Une focalisation sur les résultats attendus sur la base des indicateurs de performance définis ainsi que sur les risques potentiels qui ont été actualisés.
- Une approche participative incluant toutes les parties prenantes internes et externes tout au long du processus d'évaluation
- Une approche factuelle fondée sur des informations vérifiées dans la mesure du possible auprès de sources et de méthodes de collecte variées (triangulation) qui ont été à la base des conclusions émises
- Un respect des principes énoncés dans les « lignes directrices éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG dont notamment les droits et la confidentialité des fournisseurs d'informations.
- Une prise en compte de la dimension Genre tout au long du processus d'évaluation notamment lors de la visite de terrain.

## C. Outils et techniques de collecte des données

La mission d'évaluation a utilisé les outils et techniques suivants :

- Revue documentaire :

Elle a porté principalement sur les documents transmis par le bureau du PNUD et de documents disponibles sur internet dont la liste figure en annexe. Il s'agit de documents relatifs au projet et à des livrables, aux politiques et stratégies nationales et des articles et rapports techniques sur la technologie de mini-réseaux alimentés par des énergies renouvelables

- Entretiens individuels semi-structurés

Des entretiens individuels ont été réalisés avec des représentants des institutions publiques clés, parties prenantes au projet, sur la base d'un questionnaire préalablement préparé et qui ont été menés par WhatsApp, Skype ou par email. Des entretiens ont également eu lieu avec l'équipe du PNUD en charge du projet à Brazzaville et au siège et avec les autorités locales du site de Zanaga. La liste des personnes interviewées est également disponible en annexe.

- Focus groups/ visite de terrain

Des discussions de groupes (focus groups) ont été organisés avec les populations, futures bénéficiaires du projet, avec pour objectifs de recueillir leurs perceptions et identifier leurs besoins prioritaires et leurs attentes. A cet effet, le consultant national s'est rendu sur le site de Zanaga du 22 au 26 août 2020 où il a pu s'entretenir avec les autorités locales de la localité de Zanaga et organiser des focus groups avec les hommes puis les femmes des villages de Olouo, Obili, Onkouma et Ingoumina.

## D. Limites de l'examen à mi-parcours

Le manque de disponibilité des personnes et la difficulté à obtenir tous les documents souhaités dans les délais impartis, trop courts, pour une telle mission, ont constitué les principales difficultés rencontrées par l'équipe d'évaluation, accentuées par le contexte lié à la pandémie de la COVID-19 qui n'a pas permis à l'évaluatrice internationale de se rendre sur place au Congo et a engendré la fermeture temporaire du bureau de pays. L'absence de moyens de communication efficaces sur le terrain a compliqué les échanges entre les consultants durant la mission de terrain.

Cependant, l'équipe d'évaluation a fait son possible afin de s'assurer que des représentants des diverses parties prenantes au projet soit bien consultés et que leurs perceptions, points de vue et recommandations soient bien pris en compte.

## E. Structure du rapport

Ce rapport qui est le produit de la mission d'examen à mi-parcours est structuré en quatre (4) sections : (i) Description du projet et contexte (section II) ; (ii) Résultats de l'examen (section III) ; (iii) Conclusions et recommandations (section IV) ; (iv) Annexes.

## II. Description du projet et contexte

### A. Contexte de développement

Seuls 5% de la population rurale du Congo-Brazzaville ont accès à l'électricité, principalement par le biais de générateurs diesel hors réseau / mini-réseaux diesel. Les autres dépendent du diesel, du bois de chauffage et des résidus agricoles pour répondre à leurs besoins énergétiques de base. Les conséquences en sont de fortes émissions de gaz à effet de serre (GES), la déforestation et la dégradation de l'environnement qui vont s'accroître avec notamment la croissance démographique et la demande énergétique qui s'en suivra.

Or le Congo dispose d'un potentiel hydroélectrique important (environ 14 000 MW), mais qui est à peine exploité. Un peu plus de 200 MW est actuellement en place sous la forme de larges centrales hydroélectriques.

Le développement de mini-réseaux hydroélectriques pour l'électrification rurale constitue une solution économiquement viable et respectueuse de l'environnement.

Cependant, et malgré les efforts continus du gouvernement et des partenaires au développement pour promouvoir l'électrification rurale et les mini-réseaux hydroélectriques dans le pays, le secteur fait face à de nombreuses contraintes d'ordre réglementaire et institutionnel, en termes de capacités techniques et technologiques, et sur le plan informationnel et financier.

En complément d'initiatives en cours menées par d'autres partenaires au développement (Banque mondiale, Banque africaine de développement), le projet de mini réseaux hydroélectriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville, ci-après dénommé « le projet micro-hydro », entend s'attaquer aux obstacles qui sont spécifiquement liés à l'investissement dans des micro et petites centrales hydroélectriques décentralisées.

### B. Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés

Les obstacles identifiés lors de la conception du projet sont de quatre ordres :

Juridique, réglementaire et institutionnel : en effet, il n'existe aucune disposition spécifique permettant aux producteurs d'électricité indépendants (PEI) de construire et d'exploiter des mini-réseaux alimentés par des PCH. Le Congo a lancé un processus de réforme du secteur de l'électricité en 2003 avec l'adoption de plusieurs lois mais un certain nombre de questions cruciales n'ont pas encore été traitées liées à l'utilisation des terres et de l'eau par les PCH, la tarification, la certification

et l'octroi de licences, les procédures de règlement de litiges et conflits, les mesures d'incitation, l'insuffisance des capacités institutionnelles et humaines au niveau de l'ANER, du MEH, de l'ARSEL, etc.

Capacités techniques : La chaîne d'approvisionnement technologique nécessaire aux petites centrales hydroélectriques du Congo-Brazzaville est à un stade embryonnaire. Le pays ne dispose pas encore de capacités techniques et d'ingénierie pour assurer une conception, une installation, une exploitation et un entretien optimaux d'une PCH et dépend de l'importation de biens et services internationaux onéreux, même pour des réparations et un entretien de base. En outre, les produits manufacturés subissent des droits de douane d'environ 40 % et les entreprises sont taxées de l'ordre de 34 %.

Modèle de fonctionnement viable : en raison de l'absence d'expérience préalable et de modèles de gestion ayant efficacement exploité des mini-réseaux isolés à même de prouver la viabilité économique des opérations dans des communautés rurales éloignées. Les aspects clefs du système d'exploitation viable des services qui devront être mis en place et font actuellement défaut sont : une structure des tarifs efficace qui couvre correctement les coûts d'E&G&E sans devoir solliciter de nouvelles subventions ; un contrôle technique des opérations dans la centrale et de la qualité des services ; une gestion financière ; un système de facturation et de recouvrement des paiements ; une mobilisation communautaire, des procédures concernant les relations avec les clients et la résolution de litiges et conflits.

Sensibilisation aux investissements, accès à l'information et perception des risques : Les informations concernant le potentiel et les avantages des petites centrales hydroélectriques aux fins de l'électrification et du développement des zones rurales sont rares et quand elles existent ne sont pas toujours accessibles au public comme celles concernant l'élargissement du réseau, ce qui ajoute des incertitudes quant aux décisions d'investissements du secteur privé. Le secteur public investit dans l'électrification rurale en élargissant le réseau national et dans des mini réseaux alimentés au diesel, mais il manque d'expérience en matière de mini réseaux alimentés par des PCH. Les fournisseurs de technologie du secteur privé ne possèdent pas non plus l'expérience locale et les opérateurs de services potentiels ne considèrent pas les institutions gouvernementales comme des partenaires commerciaux viables. Il n'existe aucun organisme en mesure de fournir les informations ou conseils indispensables aux investisseurs ou aux fournisseurs de technologie potentiels. La promotion des investissements dans les mini-réseaux alimentés par des PCH nécessite une approche différente, plus axée sur les communautés locales, leurs besoins et leurs usages en matière de production, le renforcement des capacités du secteur privé, le développement de partenariats publics-privés à long terme et un accès transparent à des informations pour permettre aux parties prenantes potentielles de prendre des décisions éclairées.

## C. Description et stratégie du projet

L'objectif global du projet est de contribuer à accroître le taux d'électrification rurale du Congo conformément à l'objectif politique national de 2006 qui visait à passer d'un taux de 5% à 50% en 2015 et à éviter les émissions de gaz à effet de serre, en créant un environnement propice à la construction de petites centrales hydroélectriques (PCH).

L'objectif spécifique du projet est de stimuler les investissements dans les mini-réseaux alimentés par des petites et micro centrales hydroélectriques en vue de l'électrification rurale au Congo -Brazzaville

Le projet comporte 4 composantes visant à éliminer les obstacles précédemment identifiés :

- **La composante 1** vise à renforcer les cadres politique et institutionnel de manière à créer un environnement favorable stimulant les investissements dans la construction de mini-réseaux alimentés par des PCH et en mettant en place un mécanisme assurant leur viabilité financière
- **La composante 2** se focalise sur le renforcement de capacités individuelles afin d'assurer dans le pays une offre de solutions clefs en main et des services d'exploitation, de gestion et d'entretien de qualité pour les PCH
- **La composante 3** est dédiée à appuyer la construction et l'exploitation de mini-réseaux alimentés par des PCH afin de démontrer leur viabilité technique et financière et améliorer la confiance des investisseurs potentiels dans cette technologie en milieu rural, au Congo
- **La composante 4** est axée sur la communication et la sensibilisation autour du potentiel des mini-réseaux alimentés par des PCH et la mise en place d'une plateforme d'informations et d'échange d'expériences pour les opérateurs afin de promouvoir les investissements

La stratégie envisagée du projet est matérialisée par la reconstruction de la théorie du changement dont le schéma figure en annexe 1 du présent rapport.

## D. Accords relatifs à la mise en œuvre du projet

Le document de projet entre le PNUD, agence d'implémentation du FEM, et le gouvernement de la république du Congo a été signé le 29 mai 2017 pour une durée de mise en œuvre de 4 ans. Le mode d'exécution retenu est celui de l'exécution nationale via l'Agence nationale pour l'électrification rurale (ANER).

Le PNUD et le gouvernement de la république du Congo se sont engagés à mobiliser des cofinancements pour la mise en œuvre du projet et qui seront gérés par le PNUD, d'un montant de 250 000 USD et 10 000 000 USD respectivement.

## E. Calendrier et grandes étapes du projet

- Projet de taille moyenne MSP approuvé par le Secrétariat du FEM en 2014 sous le GEF 5 pour une durée de 48 mois.
- Approbation pour mise en œuvre le 12 janvier 2016
- Démarrage initial prévu en avril 2016 avec clôture en mars 2020
- Signature du document de projet entre le gouvernement du Congo et le PNUD le 25 mai 2017
- Démarrage effectif en juillet 2017 avec clôture en juin 2021
- Elaboration des premiers termes de référence en 2017 pour le lancement de l'appel d'offres visant le recrutement d'un cabinet d'experts pour les études de faisabilité des sites sélectionnés : appel d'offres lancé 3 fois avant la sélection du groupement AGC- CAERD pour la réalisation d'un lot sur les 5 prévus
- Deuxième A.O lancé en février 2018 pour la réalisation des 4 lots restants : 7 offres réceptionnées et 2 cabinets d'experts choisis mais pas de suite donnée au PV de dépouillement
- Première réunion du CdP le 17 juillet 2018
- Rapport final de l'étude de faisabilité du site de Zanaga remis en août 2018, validée par le CdP
- Deuxième réunion du CdP le 18 avril 2019
- Elaboration de termes de référence distincts pour les études de faisabilité et l'EIES
- Troisième A.O lancé en juillet 2020 et dépouillement des offres en cours en août 2020
- Examen à mi-parcours du projet en juillet-août 2020

## F. Principales parties prenantes : liste récapitulative

Catégorie	Institution	Mandat	Rôle attendu dans le projet
<b>Partenaire technique et financier</b>			
	PNUD/FEM	Agence d'exécution du FEM	<p>Membre du Comité de direction du projet</p> <p>Rend compte au FEM de l'utilisation des fonds et fournit au gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services d'assurance qualité pour le projet au Gouvernement</li> <li>- Recrutement du personnel du projet, des consultants et des fournisseurs de services</li> <li>- Contrôle des dépenses financières par rapport aux budgets approuvés par le Comité de direction du projet</li> <li>- Veille au respect des procédures du PNUD/FEM en matière d'achats et services financiers.</li> </ul>
<b>Gouvernement</b>			
	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique (MMEH)	Mise en œuvre de la politique nationale en matière d'électrification.	<p>Assurer la conformité du projet et assurer l'intégration des politiques liées à la construction des PCH proposées dans le cadre politique et institutionnel national dans le cadre de la réforme du secteur électrique.</p> <p>Identifier les sites pilotes.</p> <p>Planifier les activités liées aux transferts et à l'élaboration de chaînes d'approvisionnement des PCH nationales et des modèles d'Exploitation, de Gestion et d'Entretien (E&amp;G&amp;E)</p>
	Ministère des Finances		Co-financement du projet pour les investissements en capitaux

	Ministère de l'Environnement		Evaluation des ressources pour les projets pilotes Assurer le suivi des réductions des émissions de GES Appui et promotion des investissements pour la construction des PCH y compris de financements internationaux
<b>Secteur public</b>			
	Agence Nationale de l'Électrification Rurale (ANER) créée par la loi n° 15/2003 en date du 10 avril 2003	De gestion et technique, d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière dont la mission principale est de promouvoir l'électrification rurale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planifier le processus d'électrification rurale</li> <li>- Mener les études techniques et économiques en vue de l'électrification rurale</li> <li>- Procéder à des appels d'offre pour recruter des entrepreneurs en vue de l'électrification rurale</li> <li>- Élaborer des processus d'appels d'offre en vue de la mise en œuvre des projets d'électrification</li> <li>- Promouvoir de nouvelles technologies en vue de l'électrification rurale</li> <li>- Solliciter des financements pour le programme d'électrification rurale</li> </ul>	Membre du Comité de direction du projet et partenaire de mise en œuvre, en charge de la gestion du projet, y compris le suivi et l'évaluation des activités liées au projet, la réalisation des objectifs et la gestion des ressources du PNUD. Il rend aussi compte et se charge : <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver et de signer le plan de travail pluriannuel ;</li> <li>- D'approuver et de signer Le rapport d'exécution à la fin de chaque année et,</li> <li>- De signer le rapport financier ou l'autorisation de financement et le certificat des dépenses.</li> <li>- D'assurer que d'autres agences gouvernementales soient dûment consultées et impliquées selon le mandat qui leur a été confié</li> </ul> <p>En outre, l'ANER doit encadrer l'élaboration du cadre politique des PCH et son intégration dans les stratégies et plans nationaux liés à l'électrification rurale</p> <p>Faciliter la promotion des investissements, appuyer les PCH et délivrer les lettres de co-financement.</p>
	Agence de Régulation du secteur de l'Electricité (ARSEL) créée en avril 2003	De gestion et technique, d'une personnalité juridique et d'une autonomie en matière de gestion, placée sous la direction du Ministère de l'énergie. Ses principales tâches se déclinent comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à la promotion du développement sain de l'approvisionnement d'électricité ;</li> <li>- Assurer la stabilité économique et financière du secteur de l'électricité et</li> </ul>	Partenaire et bénéficiaire, contribuer à la proposition visant à établir une structure tarifaire viable sur le plan financier et une méthodologie pour la construction des PCR.

		<p>assurer les conditions économiques nécessaires à sa viabilité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protéger les intérêts des consommateurs et la protection de leurs droits en termes de prix, d'approvisionnement et de la qualité de l'électricité ;</li> <li>- Promouvoir la concurrence et la participation du secteur privé à la production, au transport, à la distribution, à l'importation, l'exportation et à la vente d'électricité dans des conditions transparentes et non discriminatoires.</li> <li>- Mettre en œuvre, surveiller et contrôler les processus de fixation des prix, selon les méthodes et les procédures établies par les autorités ;</li> <li>- Surveiller la mise en œuvre des normes et mesures par les opérateurs du secteur de l'électricité ;</li> <li>- Garantir dans le secteur de l'électricité le respect de la législation relative à la protection de l'environnement</li> </ul>	
	<p>Société Nationale de l'Electricité (SNE), créée en 1967 et devenue en 2018 la société Energie Electrique du Congo(E<sup>2</sup>C)</p>	<p>Assure la gestion pour le compte de l 'Etat, du patrimoine public de l'électricité.</p>	<p>Partenaire et bénéficiaire</p>
	<p>Fonds de développement du secteur de</p>	<p>Doté d'une personnalité juridique ainsi que de l'autonomie de gestion, ses missions consistent, à titre principal, à financer :</p>	<p>Partenaire et bénéficiaire</p>

	l'électricité (FDSEL) crée par la loi 17/2003 du 10 avril 2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des opérations d'aménagement du territoire intéressant le secteur de l'électricité ;</li> <li>- Le développement des capacités en ressources humaines du secteur ;</li> <li>- Des opérations d'éclairage public ;</li> <li>- L'octroi des prêts aux communautés rurales pour la promotion des ENR.</li> </ul>	Collaborer à la conception et à la mise en œuvre des modalités en vue d'un régime d'aide basé sur les résultats.
Secteur privé			
	Entreprises locales de fourniture d'équipements et de technologies		Partenaire et bénéficiaire  Participation à l'identification des besoins en technologie pour la chaîne d'approvisionnement des PCH et à la conception des modèles d'exploitation, de gestion et d'entretien
	Opérateurs de mini-réseaux (OMR)		Partenaire et bénéficiaire  Fournir des services d'exploitation et de collecte des tarifs sur une base à long terme  Prise de participation dans certains des projets
	Institutions financières		Fournir des modèles de financement sous forme de prêts pour des projets pilotes

	locales et internationales		
Société civile			
	Bureaux de villages et de quartiers		<p>Partenaire et bénéficiaire</p> <p>Participation à l'identification des sites pilotes candidats, à l'organisation des campagnes de sensibilisation, à la conception, préparation, construction et mise en œuvre du projet pilote, y compris via l'adhésion par les populations des tarifs.</p>
	Associations		<p>Partenaire et bénéficiaire</p> <p>Participation à la sensibilisation des populations sur l'utilisation efficace de l'énergie et au développement d'activités locales génératrices de revenus.</p>

### III. Résultats

Conformément aux directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM, les résultats de cet examen à mi-parcours sont présentés dans les quatre domaines suivants : A) Stratégie du projet ; B) Progrès vers la réalisation des résultats ; C) Mise en œuvre du projet et gestion réactive ; et D) Durabilité. Ils sont plus spécifiquement appréciés sur la base des questions évaluatives telles que spécifiées dans les termes de référence de la mission d'évaluation et le rapport d'initiation.

#### A. Stratégie du projet

##### Conception du projet

La reconstruction de la théorie du changement permet de matérialiser la stratégie envisagée par le projet à sa conception. Dans le contexte qui prévalait, à savoir, un faible taux d'accès à l'électricité dans les zones rurales en république du Congo, estimé entre 5 et 16% selon les sources, l'utilisation de générateurs alimentés au diesel et de kérosène pour l'éclairage, la solution alternative qui avait été envisagée était la construction de mini réseaux alimentés par des mini et micro centrales électriques, une technologie mature, facilement exploitable et à entretenir et adapté aux ménages ruraux modestes. Il s'agissait à la fois d'augmenter le taux d'électrification rurale, de lutter contre la pauvreté en donnant aux populations concernées un accès à l'électricité qui améliore leurs conditions de vie et leur permettent de développer des activités productives et plus globalement, de contribuer à la lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre engendrées par le recours aux énergies fossiles thermiques.

La stratégie envisagée partait du postulat suivant : Avec l'appui technique et financier octroyé par le FEM/PNUD à la république du Congo, si les résultats attendus du projet sont atteints, c'est-à-dire la mise en place d'un cadre politique et institutionnel adapté, d'un mécanisme de financement et de critères tarifaires ainsi qu'un modèle de fonctionnement, de gestion et d'entretien appropriés, des capacités nationales créées et/ou renforcées au niveau national et local et des sites appropriés sélectionnés sur lesquels des petites centrales hydroélectriques (PCH) seront construites afin de démontrer la viabilité de l'approche, alors cela stimulerait les investissements publics et privés dans cette technologie et contribuerait à l'objectif national du Gouvernement congolais, à savoir accroître le taux d'électrification rurale, et l'objectif environnemental global de réduire les émissions de GES. Cependant, il était bien stipulé que ces quatre composantes étaient interdépendantes et devaient être réalisées pour pouvoir atteindre le résultat attendu.

Par ailleurs, la structure de gouvernance envisagée reposait sur la mise en place d'un comité de direction du projet (CdP), d'une unité de gestion du projet (UGP) comprenant un Directeur de projet à plein temps et quatre responsables dans des domaines d'intervention spécifiques tels que l'électrification rurale-technique (équipe A), les questions administratives et financières (équipe B), les questions sociales (équipe C), le marketing et les relations publiques, la communication et le SIG (équipe D). L'UGP devait en outre être appuyée pendant la mise en œuvre du projet par des experts juridiques, techniques et financiers employés à mi-temps.

Les hypothèses de base concernant le projet ont bien été identifiées dans le document de projet et reste pertinentes. Cependant, de nouveaux changements contextuels sont apparus avec la profonde crise économique qu'a connue le pays depuis mi-2014 à la suite de la baisse du prix du pétrole. La

situation semblait s'être améliorée en 2018 avec la remontée du prix du pétrole dont dépend fortement l'économie congolaise mais la pandémie liée au Covid-19, début 2020, a également durement affecté le pays. Les perspectives économiques à court terme se détériorent rapidement, en particulier, avec la chute des prix des minéraux, dont les exportations, notamment vers la Chine, constituent la principale source de revenus du pays. Les autorités congolaises ont réagi à la COVID 19 en augmentant les dépenses liées à la santé et en déployant une série de mesures de confinement notamment, mais ces mêmes mesures ont freiné brutalement l'activité économique. Le gouvernement congolais estime que le taux de croissance sera de -9% pour 2020 (le FMI table sur une croissance négative à - 2,3 % du PIB) alors que dans son budget initial, il projetait une croissance de + 1,2 %<sup>4</sup>.

En termes de pertinence, la stratégie du projet demeure efficace. Elle n'a pas pu se baser sur les enseignements d'autres projets similaires en république du Congo, car il s'agit d'un projet novateur et le pays ne dispose d'une bonne expérience que pour la construction de grandes centrales hydroélectriques qui relève d'une approche différente, mais elle s'est fondée sur des expériences internationales qui ont démontré la viabilité des mini-réseaux fonctionnant à partir de sources d'énergie renouvelable pour différentes technologies, des villages de tailles différentes et des besoins différents.

Telle qu'initialement conçue, la stratégie du projet était très pertinente puisqu'elle visait à éliminer les obstacles de tout ordre préalablement identifiés mais compte tenu des changements contextuels intervenus (voir ci-dessus), elle s'est révélée trop ambitieuse pour une durée de mise en œuvre de 4 ans.

Le projet répond aux priorités du pays. Au moment de l'élaboration du document de projet, Il est aligné sur le Plan National de Développement (PND) de la période (2012-2016) qui visait notamment l'éradication totale de la pauvreté à l'horizon 2030 et préconisait en particulier un taux d'accès aux services énergétiques par le biais de mini-réseaux fonctionnant aux énergies renouvelables (ER) pour au moins 25% de la population vivant en milieu rural. Le PND 2012-2016 entendait également promouvoir les partenariats public-privé et créer un cadre favorable au co-financement avec les bailleurs de fonds.

Dans le PND (2018-2022), la promotion des énergies renouvelables (ER) reste un objectif stratégique. Le gouvernement congolais souhaite porter le taux d'électrification rurale à 50% d'ici 2022 et poursuivre la mise en œuvre des programmes d'investissements prioritaires en encourageant l'implication du secteur privé. Cependant, la mention spécifique de recourir aux mini-réseaux alimentés par des PCH n'apparaît pas explicitement.

Les représentants du gouvernement avec lesquels l'équipe d'évaluateurs s'est entretenu ont confirmé la pertinence du projet et leur volonté de le poursuivre.

En ce qui concerne les Objectifs de développement durable (ODD), le projet répond à l'ODD 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable) et contribue à l'ODD 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), à l'ODD

---

<sup>4</sup> Article Le Point Afrique « Congo et RDC : volure budgétaire réduite pour récession en vue » du 29 avril 2020

13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions) et à l'ODD 5 (Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles).

Le projet est aligné sur les résultats 1 (modes de développement durable) et 3 (renforcement de la résilience) du Plan stratégique du PNUD sur la période (2014-2017) et s'inscrit dans la solution-type 5 « combler le déficit énergétique » du Plan stratégique (2018-2021) qui vise notamment à « améliorer l'accès à l'énergie, à promouvoir les énergies renouvelables et à améliorer l'efficacité énergétique de façon à n'exclure personne et à répondre aux besoins des différents secteurs de la population (population urbaine/rurale, femmes/hommes, ménages et entreprises) » et « à faciliter les transitions des pays vers des systèmes énergétiques durables en contribuant à limiter les risques liés aux conditions d'investissement et à attirer et mobiliser des ressources des secteurs public et privé ».

A l'échelle du système des Nations unies au Congo, le projet est aligné sur l'axe 5 de l'UNDAF (2014-2018) qui stipule que « d'ici 2018, les institutions et les populations, notamment les femmes, appliquent les politiques de gestion d'un environnement durable intégrant les mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques » et le demeure sur celui de la période 2020-2024 qui stipule dans son effet 4 que « d'ici 2024, les populations les plus défavorisées dans les zones ciblées mettent en œuvre des activités économiques diversifiées durables résilientes aux changements climatiques, créatrices d'emplois divers et de revenus dans les domaines de, l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, l'écotourisme en respectant les normes environnementales (ODD8, ODD2 et ODD13) (zones rurales et à Brazzaville pour les activités d'appui conseil) ».

Au niveau communautaire, une des conditions de réussite des objectifs du projet repose sur l'adhésion et la participation des populations concernées et une bonne évaluation de leurs besoins et usages en matière de production énergétique. Des représentants des communautés et populations ont été consultés durant la phase de préparation du projet mais ils n'ont pas été associés à la sélection des sites. Ce n'est qu'après la visite du cabinet d'experts en charge des études de faisabilité que les représentants de l'ANER ont effectué une visite de terrain sur le site de Zanaga et rencontré les autorités locales et la population afin de répondre à leurs questions.

La mission de terrain effectuée par le consultant national du 22 au 26 août 2020 a montré la forte attente des bénéficiaires qui espèrent avoir rapidement accès à l'électricité pour permettre le développement d'activités productrices pour les hommes et les femmes des villages concernés. A ce jour, certains ne disposent que de 4 heures d'électricité par jour, de 18h à 22h, produite à partir d'un groupe électrogène alimenté au diesel qui fait souvent défaut. En outre, la localité de Zanaga possède un collège technique bien équipé en machines mais qui ne sont pas utilisées faute d'électricité.

Les termes de référence élaborés pour la conduite des études de faisabilité, APD et de DAO mentionnent que l'approche considérée par le projet est l'intégration de la communauté dans la gestion et l'exécution du projet. Ils comprennent, outre les études/analyses technique, financière et économique, une étude socio-économique qui permettra notamment d'estimer la consommation actuelle d'énergie des ménages, leur capacité et volonté à payer pour un service énergétique et ce, par le biais d'entretiens et de focus groupes avec les autorités locales et un échantillonnage de représentants de comités de village et de ménages. De même, les termes de référence pour la réalisation des études d'impact environnementaux et sociaux (EIES) pour la construction et l'aménagement de MCH incluent l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes, l'obligation de respecter les politiques de sauvegarde environnementale et sociale du PNUD ainsi que l'organisation d'enquêtes et de consultations publiques. L'enquête publique permettra la présentation

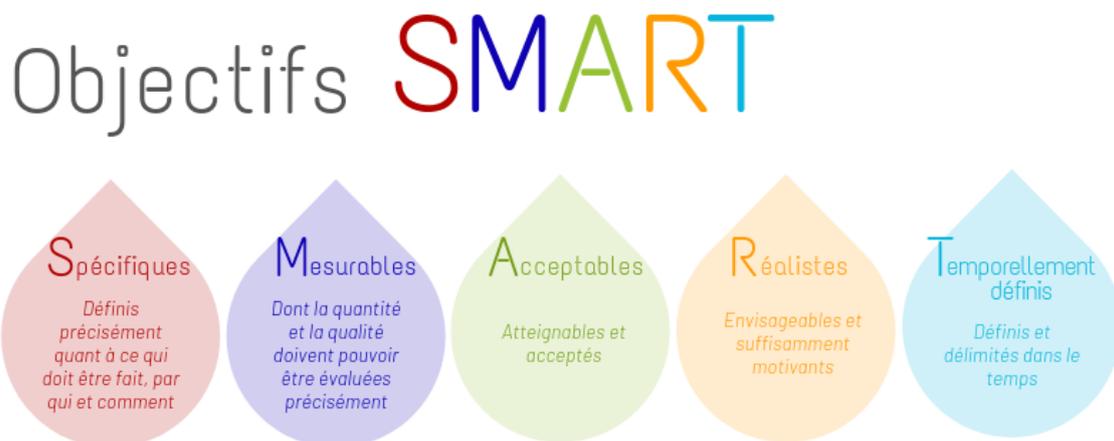
du projet et la prise en compte des perceptions, attentes et préoccupations des parties prenantes du projet dans le processus d'élaboration des études environnementales et sociales. Elle s'inscrit dans une logique d'implication des principaux bénéficiaires et acteurs locaux dans la conception du projet afin de mettre en exergue les enjeux sociaux et contribuer efficacement à la durabilité du projet. La consultation publique permet quant à elle de présenter aux parties prenantes les différentes mesures retenues ainsi que les préoccupations des parties prenantes identifiées lors de l'enquête publique.

En matière de genre, le document de projet mentionne succinctement les bénéfices locaux que le projet apportera aux populations locales en citant les impacts potentiels du projet sur les populations autochtones, les hommes, les femmes et filles. Il prévoit également une évaluation globale en matière de capacité de paiements et de coûts devant prendre en compte les groupes vulnérables, les aspects sexo-spécifiques, et le rôle des autorités locales afin de rédiger une proposition concernant les méthodes de fixation des tarifs applicables hors réseau.

### Analyse du cadre des résultats

Le projet comprend un objectif spécifique et 5 effets attendus qui sont dans l'ensemble clairement formulés, applicables et réalisables dans les temps impartis si les risques identifiés ne sont pas vérifiés. Le scénario de référence est bien informé pour chacun d'eux.

16 indicateurs ont été définis afin de mesurer la performance du projet avec, pour chacun, une cible à atteindre en fin de projet. Ces indicateurs sont mesurés selon qu'ils satisfont aux critères SMART suivants :



Copyright www.manager-go.com

Les tableaux ci-dessous évaluent les indicateurs et les cibles tels que définis pour l'objectif du projet et ses effets attendus selon la grille suivante :

	Indicateur SMART (5 critères satisfaits)
	Indicateur partiellement SMART (3 à 4 critères satisfaits)
	Indicateur non SMART (seulement 2 critères satisfaits)

Dans le cas où ils ne satisfont pas aux 5 critères, une reformulation est proposée par les évaluateurs.

**Objectif du projet : stimuler les investissements dans les mini-réseaux alimentés par des petites et micro centrales hydroélectriques en vue de l'électrification rurale au Congo-Brazzaville**

Indicateurs	Evaluation	Commentaires
Investissements dans les PCH mobilisées par rapport à l'année de référence 2014  Cible : D'ici à la fin du projet – année 4 (fin de projet) : un total de 17 500 000 dollars américains investis par le secteur privé, le gouvernement et des organisations d'aide multilatérales	⏰	L'indicateur complété par la cible définit ce qui doit être mesuré, un montant à atteindre qui a été jugé réalisable et agréé par tous et qui est défini dans le temps
Quantité d'émissions de CO <sub>2</sub> réduite grâce aux investissements facilités par le projet (pour la production d'électricité rurale par rapport au scénario de référence)  Cible : Fin du projet : 275,414 tCO <sub>2</sub>	⏰	Indicateur spécifique, mesurable, atteignable et accepté et réaliste et défini dans le temps. <u>Vérifier si cette quantité de CO<sub>2</sub> évité est bien atteignable à la fin du projet !</u>
Quantité de MWh produits par le projet  Cible : Fin de projet : 350,400 MWh (17,520 MWh/and sur une durée de vie de 20 ans)	⏰	Indicateur spécifique, mesurable, atteignable et accepté et réaliste et défini dans le temps. <u>Il semblerait cependant que la quantité de 350400 MWh produite soit au bout des 20 années de durée de vie et non pas à la fin du projet</u>
Nombre de villages/personnes dans les zones rurales qui ont accès à de meilleurs services d'électricité  Cible : Fin de projet : 21 sites, 10 000 foyers, 45 000 personnes ayant accès à de meilleurs services d'électricité	⏰	Indicateur spécifique, mesurable, atteignable et réaliste et délimité dans le temps. <u>Il serait intéressant de collecter des données sur les bénéficiaires (45 000 personnes) qui soient ventilées par sexe et par âge et proposer d'autres indicateurs sur les retombées socio-économiques du projet en termes d'emplois créés, d'amélioration de la qualité de vie, de la sécurité, de la santé, etc...</u>

**Effet 1a : Des politiques et des cadres institutionnels favorables en vue de la construction de mini-réseaux de PCH**

Indicateurs	Evaluation	Commentaires
Nombre de nouvelles politiques et réglementations en vue de l'électrification rurale et de la construction de PCH  Cible à la fin du projet : Au moins six politiques et réglementations propres aux PCH nouvellement rédigées et soumises à l'approbation du Gouvernement telles que : 1. Politique relative à l'électrification rurale rédigée et présentée	⏰	Indicateur spécifique, mesurable, atteignable et réaliste et délimité dans le temps.

<p>2. Loi élaborée régissant la création de PCH</p> <p>3. Loi régissant l'utilisation et l'exploitation des terres et de l'eau pour les PCH révisée</p> <p>4. Loi régissant les micro-réseaux, les opérateurs, etc., révisée.</p> <p>5. Méthode/processus de fixation des tarifs pour les micro-réseaux ruraux et les PCH étudiés et approuvés</p> <p>6. Procédure créée concernant la sélection et la hiérarchisation des sites</p>		
<p>Renforcement des capacités pour les agences gouvernementales concernées dans le cadre réglementaire créé en vue de l'électrification rurale</p> <p>Cible à la fin du projet : un programme de renforcement des capacités créé et mis en œuvre pour au moins 30 représentants officiels du gouvernement et quatre agences (ANER, ARSEL, FDSEL, E<sup>2</sup>C) concernant les nouvelles politiques et réglementations élaborées</p>		<p>Indicateur spécifique, mesurable, atteignable et réaliste et délimité dans le temps.</p> <p><u>On pourrait préciser une cible sur le nombre de participantes au programme de renforcement de capacités. L'indicateur serait reformulé ainsi : « un programme de renforcement des capacités créé et mis en œuvre pour au moins 30 représentants officiels du gouvernement et des 4 agences dont au moins 30% de femmes »</u></p>

**Effet 1b : Viabilité financière des mini-réseaux alimentés par des PCH assurée**

<i>Indicateurs</i>	<i>Evaluation</i>	<i>Commentaires</i>
<p>Des mécanismes de financement pour les mini-réseaux des PCH ont été mis en place</p> <p>Cible à la fin du projet : Au moins un mécanisme de financement viable permettant d'appuyer un investissement d'un million de dollars américains</p>		<p>Indicateur spécifique, mesurable, atteignable et réaliste et délimité dans le temps.</p>
<p>Somme d'argent obtenue grâce à des mécanismes de financement</p> <p>Pas de cible</p>		<p>Indicateur mal formulé, peu spécifique et peu mesurable, et pas limité dans le temps. De plus, il semble redondant avec le précédent indicateur. <u>Il pourrait être remplacé par un autre indicateur plus en rapport avec l'effet et qui serait le suivant : « Une structure tarifaire spécifique tenant compte des coûts est mise en place et testée avant la fin du projet »</u></p>

**Effet 2 : Capacités à fournir des solutions clefs en main et des services E&G&E pour les PCH développées**

Indicateurs	Evaluation	Commentaires
<p>Nombre de manuels officiels traitant des technologies PCH</p> <p>Cible à la fin du projet : 1 Manuel</p>	⌚	Indicateur spécifique, mesurable, atteignable et réaliste, et délimité dans le temps.
<p>Ateliers sur les PCH et micro-réseaux et ruraux, renforcement des capacités pour les constructeurs de PCH</p> <p>Cible à la fin du projet : Au moins un atelier par PCH pilote organisé et un atelier portant sur les modèles d'opération et de gestion</p>	⌚	Indicateur spécifique, mesurable, atteignable et réaliste et délimité dans le temps.  <u>Un second indicateur pourrait être défini comme suit : « Nombre de fournisseurs de technologie ventilé par sexe formés d'ici la fin du projet »</u>
<p>Nombre d'entreprises présélectionnées</p> <p>Cible à la fin du projet : Au moins 4 entreprises locales présélectionnées et participant aux appels d'offres pour les projets pilotes des PCH</p>	⌚	Indicateur spécifique, mesurable, atteignable et réaliste et délimité dans le temps.

**Effet 3 : Confiance améliorée dans la viabilité technique et financière de l'électrification rurale alimentée par des PCH**

Indicateurs	Evaluation	Commentaires
<p>Nombre de projets de PCH installés, mis en service, et avec des modèles opérationnels établis en place selon le cadre élaboré</p> <p>Cible à la fin du projet : 21 projets de PCH (avec des capacités différentes – <i>pico, micro, mini, petits</i>)</p>	⌚	Indicateur spécifique, mesurable, atteignable et réaliste et délimité dans le temps.
<p>Capacités totales installées</p> <p>Cible à la fin du projet : 6 MW installés</p>	⌚	Indicateur spécifique, mesurable, atteignable et réaliste et délimité dans le temps.

**Effet 4 : Sensibilisation accrue au potentiel des PCH et au climat d'investissements**

Indicateurs	Evaluation	Commentaires
<p>Mise en place d'un centre d'échanges sur les PCH (Plateforme de facilitation)</p> <p>Cible à la fin du projet : 1 plateforme de facilitation créée</p>	⌚	Indicateur spécifique, mesurable, atteignable et réaliste et délimité dans le temps.

<p>Mise en œuvre d'une campagne de relations publiques et de promotion des investissements</p> <p>Cible à la fin du projet : 1 campagne mise en œuvre</p>		<p>Indicateur peu spécifique, gagnerait à être reformulé sous la forme suivante : « nombre d'activités d'information et de sensibilisation, d'évènements organisés » ; « nombre de personnes sensibilisées ventilé par sexe, âge, secteur »</p>
---	---	---

Le cadre des résultats comprend plusieurs indicateurs destinés à mesurer la performance du projet tant au niveau de son objectif spécifique que de ses 5 résultats attendus. La plupart sont des indicateurs de résultats qui mesurent la réalisation des produits attendus sauf au niveau de l'objectif spécifique, pour lequel les indicateurs ont été définis pour mesurer l'impact du projet en termes d'investissements mobilisés, quantité d'énergie produite, et quantité d'émissions de GES évitées. Il serait intéressant de mesurer en plus du nombre de personnes en milieu rural ayant désormais accès à l'électricité, les retombées socio-économiques éventuelles (en termes d'emplois créés, amélioration des conditions de vie, de la sécurité, de la santé, etc...).

Dans l'ensemble, les indicateurs définis satisfont aux critères SMART, c'est-à-dire qu'ils sont suffisamment spécifiques pour mesurer la progression en direction des résultats attendus, qu'ils sont mesurables avec des cibles quantitatives, qu'ils visent à mesurer les résultats de manière réaliste, qu'ils sont pertinents par rapport aux produits et effets visés et qu'ils sont limités dans le temps. Certains indicateurs (en orange) gagneraient néanmoins à être plus clairs quant à ce qui doit être mesuré, avec des moyens réalistes compte tenu des contraintes du pays et avec une date butoir plus réaliste (cf. tableau précédent).

Dans tous les cas, la situation de référence et les cibles ont été définies, permettant ainsi de mesurer la performance du projet et les changements transformationnels opérés. Cependant, il aurait été pertinent, compte tenu du caractère novateur du projet, de définir des cibles à mi-parcours, afin d'être mieux en mesure de suivre les progrès réalisés ou pas et de prendre le cas échéant les mesures correctives qui s'imposent.

En revanche, les indicateurs développés dans le cadre de résultats ne sont pas ventilés par sexe, par âge et ne permettront pas de mesurer dans quelle mesure le projet a œuvré pour l'égalité des sexes, l'implication des groupes de femmes et des jeunes, la participation des femmes et des jeunes aux activités du projet. De plus, et tel que vu précédemment, il n'y a pas d'indicateur d'effet sur les conditions socio-économiques du projet qui permettraient de mesurer l'impact du projet sur la lutte contre la pauvreté.

## B. Progrès vers la réalisation des résultats

### Analyse des progrès vers les réalisations

Le tableau qui suit synthétise les résultats atteints par le projet à la date de l'examen à mi-parcours sur la base des cibles de fin du projet qui ont été définies.

## MATRICE DES PROGRES VERS LA REALISATION DES RESULTATS

### Grille d'évaluation des indicateurs :

Vert = réalisé	Jaune= en voie de réalisation	Rouge = pas en voie de réalisation
----------------	-------------------------------	------------------------------------

Stratégie du projet	Indicateur <sup>5</sup>	Niveau de référence <sup>6</sup>	Niveau lors du premier PIR au 30 juin 2018	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours <sup>7</sup>	Evaluation obtenue <sup>8</sup>	Justification de l'évaluation
<b>Objectif :</b> Stimuler les investissements dans les mini-réseaux alimentés par des petites et microcentrales hydroélectriques (PCH) en vue de l'électrification rurale au Congo-Brazzaville	Volume d'Investissements dans les PCH mobilisées par rapport à l'année de référence 2014	0 US\$	0	D'ici à la fin du projet (année 4), un total de 17 500 000 dollars américains investis par le secteur privé, le gouvernement et des organisations d'aide multilatérales.	0	U	<u>A moins d'un an de la fin prévue (mai 2021) du projet, aucun montant d'investissement n'a encore été mobilisé.</u>  Aucun KWh produit ni quantité d'émissions de GES évitées car les PCH prévues ne sont pas encore construites.  Populations des sites sélectionnés non encore desservies en électricité produite à partir de PCH.
	Quantité d'émissions de CO2 réduite grâce aux investissements facilités par le projet pour la	2014 : Le scénario de référence présume que toutes les nouvelles	0	275,414 tCO2	0		

<sup>5</sup> A l'aide des données du cadre logique et des fiches de résultats (scorecards)

<sup>6</sup> A l'aide des données du document de projet

<sup>7</sup> Indiquer par code couleur uniquement

<sup>8</sup> Utiliser l'échelle d'évaluation des progrès à 6 niveaux : HS, S, MS, MU, U, HU

Stratégie du projet	Indicateur <sup>5</sup>	Niveau de référence <sup>6</sup>	Niveau lors du premier PIR au 30 juin 2018	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours <sup>7</sup>	Evaluation obtenue <sup>8</sup>	Justification de l'évaluation
	production d'électricité rurale par rapport au scénario de référence)	demandes d'électricité seront satisfaites par les générateurs diesel.					
	Quantité de MWh produits par le projet		0	350,400 MWh (17,520 MWh/an sur une durée de vie de 20 ans)	0		
	Nombre de villages/personnes dans les zones rurales qui ont accès à de meilleurs services d'électricité		0	21 sites, 10 000 foyers, 45 000 personnes ayant accès à de meilleurs services d'électricité	0		
<b>Résultat 1a :</b> Des politiques et des cadres institutionnels favorables en vue de la construction de mini-réseaux de PCH	Nombre de nouvelles politiques et réglementations propres aux PCH nouvellement rédigées et soumises à approbation du Gouvernement	0 politique et réglementations spécifiques pour les PCH Une loi relative à l'utilisation de l'eau et des terres		Au moins 6 politiques et réglementations propres aux PCH nouvellement rédigées et soumises à approbation du		U	<u>Aucune politique ni réglementation spécifique aux PCH n'a encore été rédigée.</u> Néanmoins, des TdR seraient en cours d'élaboration (août 2020) pour la réalisation d'études de renforcement du cadre légal mais ils

Stratégie du projet	Indicateur <sup>5</sup>	Niveau de référence <sup>6</sup>	Niveau lors du premier PIR au 30 juin 2018	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours <sup>7</sup>	Evaluation obtenue <sup>8</sup>	Justification de l'évaluation
		publique/privée existe Code de l'électricité créé par la loi 14/2003 du 10 avril 2003		Gouvernement telles que : 7. Politique relative à l'électrification rurale 8. Loi élaborée régissant la création de PCH 9. Loi régissant l'utilisation et l'exploitation des terres et de l'eau pour les PCH révisée 10. Loi régissant les micro-réseaux, les opérateurs, etc, révisée. 11. Méthode/processus de fixation des tarifs pour les micro-réseaux ruraux et les PCH étudiés et approuvés 12. Procédure créée concernant la sélection et la			n'ont pas été mis à disposition des évaluateurs.

Stratégie du projet	Indicateur <sup>5</sup>	Niveau de référence <sup>6</sup>	Niveau lors du premier PIR au 30 juin 2018	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours <sup>7</sup>	Evaluation obtenue <sup>8</sup>	Justification de l'évaluation
				hiérarchisation des sites.			
	Renforcement des capacités pour les agences gouvernementales concernées dans le cadre réglementaire créé.	0		Au moins 30 représentants officiels du gouvernement et des quatre agences (ANER, ARSEL, FDSEL, SNE) sont formés sur les nouvelles politiques et réglementations élaborées.			Résultat lié au précédent et par conséquent pas encore atteint confirmé par les entretiens qui ont révélé que le MEH estime que le cadre actuel est suffisant pour encourager le secteur privé à investir dans les PCH et que les incitations et avantages devaient être décidés au cas par cas.
Résultat 1b : Viabilité financière des mini-réseaux alimentés par des PCH assurée	Nombre de mécanismes de financement pour les mini-réseaux des PCH ont été mis en place	0		Au moins 1 mécanisme de financement viable permettant d'appuyer un investissement d'1 million de US\$.		HU	Des négociations ont été entamées avec la BAD dès 2005 (requête envoyée à la BAD en 2010 pour un appui demandé de 22 M USD destinés à financer la construction de PCH sur 11 sites. Intérêt de la BAD pour financer une 1 <sup>ère</sup> phase du projet et octroyer un montant indicatif de 10 M USD qui aurait été le co-financement du Congo au projet, incluant une étude de faisabilité globale du projet). Une mission d'experts de la BAD a été envoyée au Congo en juillet 2011 pour l'élaboration des termes de référence de cette étude de faisabilité. Le financement n'est pas

Stratégie du projet	Indicateur <sup>5</sup>	Niveau de référence <sup>6</sup>	Niveau lors du premier PIR au 30 juin 2018	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours <sup>7</sup>	Evaluation obtenue <sup>8</sup>	Justification de l'évaluation
							disponible à ce jour et la <u>question du financement des PCH reste entière</u> . De plus, les difficultés budgétaires rencontrées par le gouvernement congolais ont entravé le versement de son-co-financement et ne permettront pas de mobiliser ses ressources propres.
	Volume d'argent obtenu grâce à des mécanismes de financement	0					Résultat lié au précédent
Résultat 2 : Capacités à fournir des solutions clefs en main et des services E&G&E pour les PCH développées	Nombre de manuels officiels traitant des technologies PCH.	0		1 manuel élaboré		U	Aucune activité démarrée concernant ce résultat.
	Nombre d'ateliers de renforcement des capacités pour les constructeurs de PCH, sur les PCH et micro-réseaux et ruraux.	0		Au moins 1 atelier par PCH pilote organisé et 1 atelier portant sur les modèles d'opération et de gestion			
	Nombre d'entreprises locales présélectionnées	0		Au moins, 4 entreprises locales présélectionnées et participant aux			

Stratégie du projet	Indicateur <sup>5</sup>	Niveau de référence <sup>6</sup>	Niveau lors du premier PIR au 30 juin 2018	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours <sup>7</sup>	Evaluation obtenue <sup>8</sup>	Justification de l'évaluation
				appels d'offres pour les projets pilotes des PCH.			
Résultat 3 : Confiance améliorée dans la viabilité technique et financière de l'électrification rurale alimentée par des PCH	Nombre de projets de PCH installés, mis en service, et avec des modèles opérationnels établis en place selon le cadre élaboré	0		21 projets de PCH (avec des capacités différentes – pico, micro, mini, petits)		MU	<p>Nombre de sites revu à la baisse par l'ANER et ramené à 5 avec 4 autres sites supplémentaires si le budget le permet. Décision validée par le CdP sur la base des arguments avancés par l'ANER pour le changement des sites.</p> <p>Pas d'information sur l'existence d'un mécanisme de sélection des sites basé sur des critères objectifs. <u>Un premier A.O lancé en 2017</u> a abouti à la sélection d'un Cabinet d'experts qui s'est vu attribué la réalisation de l'étude de faisabilité, de l'Avant-projet définitif (APD) et du Dossier d'appel d'offres (DAO) d'un seul lot sur les 5 envisagés, celui du site de Zanaga. Les études ont été validées par le CdP en août 2018. Il semblerait que la partie EIES soit à compléter pour être conforme à la loi congolaise en la matière mais aucune décision écrite n'est disponible à ce sujet. L'étude de faisabilité du site de Zanaga traite des questions relatives à l'égalité des genres et analyse l'organisation sociale dans les villages entre les</p>

Stratégie du projet	Indicateur <sup>5</sup>	Niveau de référence <sup>6</sup>	Niveau lors du premier PIR au 30 juin 2018	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours <sup>7</sup>	Evaluation obtenue <sup>8</sup>	Justification de l'évaluation
							<p>aînés et les cadets, les femmes et les hommes et les rapports de genre. <u>Un deuxième A.O a été lancé en février 2018</u> pour la réalisation des 4 lots restants. 7 offres ont été soumises dont 2 ont été retenues, l'une d'elles pour la réalisation de 3 lots et l'autre pour le 4<sup>ème</sup> lot. Les sites concernés sont les suivants : i) Mbandza,ii) Assoumoudélé,iii) Kimbanda et iv), Madoungou. Le montant cumulé des offres étant supérieur à 150 000 USD, la décision finale est renvoyée par le comité de dépouillement à une instance habilitée. Aucune suite n'a été donnée à cet A.O et aucun cabinet d'experts n'a été notifié. De nouveaux TdR sont élaborés en juillet 2020 distinguant les études de faisabilité de l'EIES pour ces mêmes sites. <u>L'A.O a été lancé en 2020</u>. Le dépouillement des offres est prévu en août 2020. La durée des missions est estimée entre 6 et 4 mois respectivement. Les TdR demandent dans l'approche méthodologique pour mener l'EIES d'accorder une attention particulière aux droits des femmes, et d'analyser les attentes, contraintes différenciées par sexe, le</p>

Stratégie du projet	Indicateur <sup>5</sup>	Niveau de référence <sup>6</sup>	Niveau lors du premier PIR au 30 juin 2018	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours <sup>7</sup>	Evaluation obtenue <sup>8</sup>	Justification de l'évaluation
							rôle des femmes et des hommes dans la gestion du patrimoine ainsi que le niveau de participation des femmes dans les processus de décision.
	Capacité totale installée	0		6 MW			Aucune capacité installée à ce stade d'avancement du projet.
Résultat 4 : Sensibilisation accrue au potentiel des PCH et au climat d'investissements	Mise en place d'1 centre d'échanges sur les PCH (Plateforme de facilitation)	0		Centre d'échanges mis en place		U	Pas de progrès réalisés concernant la plateforme de facilitation.
	Mise en œuvre d'1 campagne de relations publiques et de promotion des investissements	0		Campagne réalisée			Aucune campagne réalisée. Quelques communiqués à la presse nationale non documentés.

## Obstacles entravant la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet

### *Au niveau de l'environnement du projet :*

1. Les difficultés budgétaires rencontrées par l'Etat congolais depuis une vingtaine d'années entravent sa capacité à mobiliser des ressources propres pour investir dans la construction des PCH
2. La pandémie de la COVID 19 à partir de début 2020 ralentit la mise en œuvre des activités et le recours à l'expertise internationale
3. L'absence de transparence concernant les plans d'extension du réseau électrique national qui contiennent des informations importantes à intégrer lors de la conception des mini-réseaux au niveau technique et financier et qui peuvent fournir l'opportunité à l'opérateur de générer des bénéfices en revendant son électricité au réseau national. En effet, « le secteur privé peut s'engager dans le déploiement et l'exploitation de mini-réseaux uniquement dans les pays qui autorisent légalement la production, la distribution et la vente d'électricité ainsi que des tarifs rentables. Il faut également qu'il existe des régions dédiées à ce type de réseaux et que le marché potentiel soit commercialement protégé en cas d'arrivée du réseau électrique national ».
4. La sensibilisation insuffisante de certains décideurs quant aux pré-requis pour la mobilisation du secteur privé à des fins d'investissement dans les PCH et qui estiment que « le cadre réglementaire actuel devrait être suffisant pour attirer les investisseurs privés et les facilités/incitations devraient être négociées au cas par cas ».

### *Au niveau des activités du projet*

1. L'absence d'un cadre politique, institutionnel et légal adapté afin d'encourager le déploiement de mini-réseaux alimentés par des PCH. Ce cadre doit comprendre des règles avec engagement, des stratégies, des institutions et des procédures associées qui contrôlent le secteur des mini-réseaux. L'approche stratégique qui doit être prise pour l'électrification rurale (approche centralisée ou décentralisée), la façon dont les mini-réseaux sont financés, le type de soutien monétaire qu'ils reçoivent, et le type de tarifs d'électricité qui peut être appliqué doivent être définis et permettront de déterminer quel modèle d'opération des mini-réseaux sera déployé. Le cadre légal doit être stable et durable, clair et compréhensible, facile d'accès, efficace, allégé et simplifié, avoir un bon rapport coût/effectivité et doit aussi être transparent et prévisible afin de guider la prise de décision des parties prenantes et des porteurs du projet. Il doit être capable d'établir un équilibre entre les besoins et les attentes des différentes parties prenantes, en particulier en termes d'allocation de bénéfices raisonnables entre les investisseurs publics et privés tout en répondant aux besoins des clients en matière de sécurité et de service abordable. C'est un prérequis. Il serait intéressant de s'inspirer des expériences positives de pays tels que le Kenya, le Mali, le Sénégal et l'Ouganda qui ont mis en place les conditions nécessaires au développement des mini-réseaux et celle du Rwanda qui montre que le secteur privé est capable de développer, financer et exploiter des micro-centrales hydrauliques et des mini-réseaux et que l'assistance systématique apporté dès le début a porté ses fruits car les responsables de ces projets sont désormais capables techniquement et financièrement de reproduire ces expériences. Le cadre légal et institutionnel a été déterminant. Il a permis la construction des mini-réseaux qui était alors bloquée.
2. L'absence de financement mobilisé permettant la construction et mise en service de PCH, ce qui créerait un historique de mise en œuvre de projets dans des conditions réelles et de retours d'expérience d'approches différentes avec des modèles économiques et des tarifications

diverses, qui donnerait confiance aux investisseurs potentiels dans le cadre institutionnel et réglementaire mis en place

3. L'absence de capacités humaines formées (gestionnaires, techniciens, opérateurs)
4. L'absence ou la faible implication des communautés dès le départ alors que selon Bhattacharya (2013) « L'implication des communautés locales dès le départ peut aider à améliorer la conception du mini-réseau, à garantir le support local, à encourager les contributions en espèce ou en nature, et à augmenter l'appartenance locale du réseau. Tout cela augmente les chances d'une exploitation durable ».
5. L'insuffisance de communication au sujet du projet et de sa stratégie
6. L'absence de la plateforme de facilitation qui permettrait de rendre accessibles toutes les informations et documents pertinents sur les PCH.

#### *Au niveau de la gestion du projet*

1. L'absence d'une UGP telle que décrite dans le document de projet qui fournirait l'appui technique nécessaire aux institutions nationales et serait en mesure, car entièrement dédié au projet, de mettre en œuvre l'ensemble des activités nécessaires
2. La faible représentativité des parties prenantes au niveau du CdP qui ne seraient sollicitées que pour la validation des livrables.

#### Moyens pour accroître les effets bénéfiques du projet à ce jour :

Le projet n'ayant pas beaucoup progressé depuis son démarrage, il est encore trop tôt pour mesurer des effets bénéfiques. Cependant, il serait intéressant de tirer les enseignements des quelques activités mises en œuvre (élaboration de cahiers des charges et lancement d'appels d'offres, processus d'élaboration des études de faisabilité). A titre d'exemples, le processus de recrutement des cabinets d'experts a été anormalement long et laborieux et les appels d'offres ont dû être relancés à plusieurs reprises avant de pouvoir sélectionner un cabinet qui a réalisé une étude de faisabilité sur les 21 initialement prévues dans le document de projet et la dizaine retenue par le CdP ; la première étude de faisabilité a requis plus de temps que prévu en raison de l'absence de données techniques sur le site (données hydrologiques, images satellites, etc.). Cela a engendré une prolongation de la mission de 4 mois alors que la durée initiale prévue était de 6 mois. Le dernier appel d'offres lancé ne semble pas avoir intégré cette difficulté qui risque de se produire pour les 4 autres sites à étudier prochainement.

Le projet dispose d'une étude de faisabilité pour le site de Zanaga techniquement et économiquement exploitable qui pourrait être partagée à des fins d'investissement avec les PTF et les opérateurs potentiels susceptibles d'être intéressés.

Enfin, il serait opportun d'accorder davantage de temps pour la mise en œuvre de ce projet pertinent mais ambitieux et de réviser son mode de gestion ainsi que le calendrier des activités prévues et ce conformément aux recommandations qui seront faites dans ce document.

### C. Mise en œuvre du projet et gestion réactive

#### Mécanismes de gestion

La structure organisationnelle du projet prévoyait un comité de direction du projet (CdP) et une unité de gestion du projet (UGP), dirigée par un directeur de projet, incluant des équipes spécifiques chargées de mener les activités pour le projet et une unité de consultants internationaux et de soutien

pour l'appui au projet. L'UGP n'a pas été mise en place conformément aux préconisations du document de projet, ce qui a affecté le bon déroulement du projet, la responsabilité de la mise en œuvre du projet retombant sur le bureau de pays du PNUD, ce qui n'est pas de son ressort, et sur l'ANER qui dispose de moyens limités.

Le Comité de direction du projet (CdP), co-présidé par l'ANER et le PNUD, s'est réuni à deux reprises depuis le démarrage du projet. Pour des raisons qui n'ont pas été documentées, l'atelier de lancement du projet n'a pas eu lieu et l'UGP n'a pas été mise en place. Le CdP a dû prendre des décisions à caractère technique, en l'absence de l'UGP, ce qui n'était pas dans ses prérogatives plus en lien avec des activités de supervision et de validation. De plus, compte tenu du caractère innovant et multidisciplinaire du projet et des enjeux y afférent, il aurait été souhaitable que toutes les parties concernées, à savoir, le ministère de l'Énergie et du secteur Hydraulique, le régulateur du secteur de l'électricité ARSEL, le ministère de l'Environnement, le ministère des Finances, le Fonds de développement du secteur de l'électricité (FDSEL) voire le secteur privé et la société civile soient présentes aux réunions afin de statuer sur des questions critiques (établissement de l'UGP, choix des sites, cadre réglementaire spécifique aux PCH, financement, etc.)

Par ailleurs, les lenteurs dans les prises de décisions et la rotation des responsables en charge de la mise en œuvre des activités du projet, à tous les niveaux, gouvernemental, bureau de pays et du FEM ont eu un impact négatif sur l'avancement du projet. On citera à titre d'exemple les retards dans l'approbation du plan de travail pour l'année 2019 qui n'ont pas permis de recevoir les fonds du FEM cette année-là, la discontinuité dans l'appui technique et le suivi de la part du PNUD/FEM due aux changements des responsables en charge du projet qui n'a pas permis une action correctrice rapide face aux difficultés rencontrées par le projet et signalées cependant dans les rapports annuels de suivi (PIR).

Néanmoins, le PNUD/FEM a répondu à la demande des bureaux de pays d'organiser une rencontre régionale (en juillet 2019) pour discuter et échanger au sujet des problèmes et des expériences à mettre en œuvre un projet de développement de microcentrales hydrauliques (MCH)<sup>9</sup> et a sollicité l'organisation d'un examen à mi-parcours du projet (août 2020), bien que non obligatoire dans le cas de projets financés par le FEM de taille moyenne afin d'obtenir un avis indépendant sur la pertinence et les performances du projet ainsi que des recommandations.

Le processus de lancement des appels d'offres pour la sélection de cabinets d'études chargés de l'élaboration des études de faisabilité des sites sélectionnés pour le déploiement de mini-réseaux alimentés par des PCH a été long et laborieux, sans doute en raison des compétences techniques limitées disponibles. Cependant, ils se sont déroulés conformément aux procédures internationales en la matière. Le bureau de pays du PNUD a apporté son appui et a veillé à la qualité des livrables. C'est ainsi qu'il a été relevé que l'analyse environnementale demandée pour le site de Zanaga était

---

<sup>9</sup> Rencontre du 12 au 16 novembre 2018 de responsables Energie& Environnement de BP du PNUD d'Afrique du nord et d'Afrique sub-saharienne à Addis Abeba pour faire le point sur l'exécution du portefeuille de projets FEM avec session dédiée aux pays porteurs de projets de MCH (RDC, RCA, Cameroun, Burundi, Rwanda, Congo). Atelier régional pour l'Afrique centrale (Burundi, Congo, RCA, RDC, Rwanda, Sao Tomé et Principe) sur les mini et micro centrales hydrauliques organisé du 2 au 5 juillet 2019 à Goma (RDC) dont les objectifs étaient les suivants: 1) Apprécier les progrès réalisés par les différents pays engagés dans le MCH à ce jour ; 2) Identifier les principaux écueils auxquels font face les différents projets MCH à l'échelle des pays où ils se déroulent ; 3) Partager les expériences acquises et les meilleures pratiques développées et, 4) proposer un mécanisme d'appui efficace, devant permettre de mutualiser les différentes expériences ainsi que les ressources disponibles.

insuffisante et ne répondait pas aux exigences congolaises en matière d'étude d'impact environnemental et social, telles que stipulées dans le décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de la notice d'impact environnemental et social et l'arrêté 4406/MTE/CAB du 1<sup>er</sup> avril 2014, fixant les conditions d'agrément pour la réalisation des évaluations environnementales.

#### Planification des activités

Les activités du projet ayant démarré effectivement en juillet 2017, le plan de travail annuel (PTA) pour 2017/2018 aurait dû être élaboré au cours de l'atelier de lancement qui ne s'est jamais tenu. C'est aussi à cette occasion que le cadre de résultats, les indicateurs, les cibles et leurs moyens de vérification, les hypothèses et les risques auraient été revus.

Aucune explication n'a pu être fournie aux évaluateurs quant à la non tenue de l'atelier de lancement et cette information n'a pas été documentée.

Le PTA de l'année 2019 a été préparé mais a été validé tardivement par la partie nationale (réceptionné par le bureau de pays du PNUD le 28 août 2019), ce qui n'a pas permis de débloquent les financements auprès du FEM. Le PTA 2020 a été signé le 10 juillet 2020 mais porte sur la période de mars à décembre 2020. Il reprend les activités prévues en 2019 en ce qui concerne la publication d'un nouvel appel d'offres pour 4 sites, le recrutement des cabinets d'experts, la réalisation et la validation des études de faisabilité de ces sites. Il prévoit également le démarrage des travaux de réalisation des infrastructures hydroélectriques, des missions de suivi des activités sur le terrain, des activités de communication autour des activités du projet et l'examen à mi-parcours du projet.

#### Financement et cofinancement

Le budget total FEM alloué au projet s'élève à 1,944,133 USD et a été réparti selon les PTA 2017-2020 comme suit :

2017	2018	2019	2020
370 000	566 000	753 808	1 155 995

Les rapports financiers (CDR) montrent un montant de dépenses nul pour l'année 2017 et l'année 2019. Un montant de 127,577.58 USD a été consommé en 2018 pour couvrir essentiellement les frais liés à la réalisation des études de faisabilité du site de Zanaga.

A fin décembre 2019, le taux de décaissement est très faible, de l'ordre de 6,6 % du budget total FEM.

En ce qui concerne le cofinancement attendu, le PNUD s'est engagé à verser un montant de 250 000 USD et le gouvernement congolais un montant de 10 000 000 USD, et ce, conformément au document de projet et aux lettres d'engagement signées par les deux parties. Au moment de l'examen à mi-parcours, aucun versement n'avait encore été fait ni par l'une ni par l'autre. Les raisons invoquées par le PNUD portent sur la baisse du montant de ses ressources régulières programmatiques et les difficultés du bureau de pays à mobiliser d'autres ressources. Il envisage néanmoins de verser sa quote-part avant « la fin du projet ». Du côté du gouvernement congolais, le retard est expliqué par les difficultés budgétaires auxquelles il fait face et qui rendent difficile le versement de son cofinancement à partir de ses ressources propres. Le pays compte sur l'aide internationale pour y répondre en partie.

Le projet n'a pas encore fait l'objet d'un audit financier car le montant cumulé de ses dépenses depuis son démarrage n'a pas atteint le seuil auditable qui est de 300 000 USD, à fin 2019.

#### Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet

Le document de projet contient un plan de suivi et d'évaluation (S&E) décrivant les principales tâches à mener, les parties responsables, le montant alloué et le calendrier pour leur mise en œuvre. Un budget total indicatif de 75 000 USD a été alloué aux activités de S&E, soit environ 5% du budget total du projet, ce qui correspond au montant moyen habituellement alloué à ces activités. Un rappel des activités prévues et leur état de réalisation sont résumés dans le tableau suivant :

Activités	Parties responsables	Budget US\$	Calendrier	Etat de réalisation
Atelier et rapport de lancement	Directeur de projet BP PNUD, PNUD FEM	Coût indicatif : 10 000	Dans les deux premiers mois du démarrage du projet (juillet 2017)	Pas fait
Mesure des moyens de vérification des résultats du projet.	Le directeur de projet/Conseiller régional technique du PNUD FEM contrôlera les demandes d'études et d'institutions spécifiques et délèguera les responsabilités à des membres de l'équipe concernés.	Doit être finalisé pendant la phase de lancement et l'atelier.	Début, mi-parcours et fin du projet (pendant le cycle d'évaluation) et sur une base annuelle lorsque cela est nécessaire.	Pas d'info
Mesure des moyens de vérification : progrès des extrants et de la mise en œuvre	Contrôle par le directeur de projet Équipe de projet	À déterminer dans le cadre de l'élaboration du Plan de travail annuel	Base annuelle avant PIR et la définition des plans de travail annuels	Pas d'info
PIR	Directeur de projet et équipe BP PNUD Conseiller technique régional PNUD GEE (Groupe de l'environnement et de l'énergie) PNUD	Aucun	Base annuelle	PIR 2019 PIR 2020
Rapports d'état d'avancement des progrès périodiques	Directeur de projet et équipe	Aucun	Trimestriel	Pas d'info

Activités	Parties responsables	Budget US\$	Calendrier	Etat de réalisation
Examen à mi-parcours	Directeur de projet et équipe BP PNUD BR PNUD Consultants extérieurs	Coût indicatif : 20 000	A mi-parcours de la mise en œuvre du projet.	Août 2020
Évaluation finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Directeur de projet et équipe</li> <li>▪ BP PNUD</li> <li>▪ BR PNUD</li> <li>▪ Consultants extérieurs (à savoir équipe d'évaluation)</li> </ul>	Coût indicatif : 20 000	Au moins trois mois avant la fin de la mise en œuvre du projet	N/A
Rapport final du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Directeur de projet et équipe</li> <li>▪ BP PNUD</li> <li>▪ Consultant local</li> </ul>	5 000	Au moins trois mois avant la fin de la mise en œuvre du projet	N/A
Audit	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BP PNUD</li> <li>▪ Directeur de projet et équipe</li> </ul>	Coût indicatif par an : 5 000	Base annuelle	Montant de dépenses cumulées en dessous du seuil auditable
Visites sites sur le terrain	BP PNUD BR PNUD (selon ce qui est approprié) Représentants du gouvernement	Pour les projets appuyés par le FEM, payés grâce à l'AI et le budget opérationnel	Base annuelle	1 visite de l'ANER sur le site de Zanaga en décembre 2018
<b>TOTAL COÛTS indicatifs</b> Excluant le temps de travail du personnel de l'équipe et les frais de voyages		US\$ 75 000		

### Participation des parties prenantes

Le document de projet préconise que le CdP soit co-présidé par le PNUD et l'ANER et que cette dernière veille à ce que d'autres agences gouvernementales soient dûment consultées et impliquées conformément à leur mandat. Il précise également que le CdP puisse également inclure des représentants d'autres parties prenantes le cas échéant.

Un plan d'engagement des parties prenantes a été défini comme suit :

<b>Parties prenantes</b>	<b>Rôle attendu et domaines de coopération potentiels pendant la mise en œuvre du projet</b>
<b><u>Administration du gouvernement central et organismes et entreprises associés</u></b>	
<b>ANER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Coordination des activités générales de préparation du projet</i></li> <li>• <i>Diriger l'élaboration du cadre politique des PCH et son intégration dans les stratégies et plans nationaux en vue de l'électrification rurale</i></li> <li>• <i>Faciliter la promotion des investissements, appuyer les PCH et délivrer des lettres de cofinancement</i></li> </ul>
<b>FDSEL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Collaboration à la conception et la mise en œuvre de modalités en vue d'un régime d'aide basé sur les résultats</i></li> </ul>
<b>ARSEL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Proposition visant à établir une structure tarifaire viable sur le plan financier et une méthodologie pour la construction des PCH</i></li> </ul>
<b>MEH</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Assurer la conformité du projet et assurer l'intégration des politiques liées à la construction de PCH proposées dans le cadre politique et institutionnel national en vue de la réforme du secteur électrique</i></li> <li>• <i>Identification des sites pilotes</i></li> <li>• <i>Planifier des activités liées aux transferts et à l'élaboration de chaînes d'approvisionnement des PCH nationales et des modèles d'E&amp;G&amp;E</i></li> </ul>
<b>Ministère des finances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Cofinancement du projet pour des investissements en capitaux.</i></li> </ul>
<b>Ministère de l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Évaluation des ressources pour les projets pilotes</i></li> <li>• <i>Assurer le suivi des réductions des émissions de GES</i></li> <li>• <i>Appui et promotion des investissements pour la construction des PCH, y compris des financements internationaux</i></li> </ul>
<b><u>Administration locale (municipale) et organismes et entreprises associés</u></b>	
<b>Organismes des communautés locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Identification des sites pilotes candidats</i></li> <li>• <i>Organisation de campagnes de sensibilisation</i></li> <li>• <i>Information sur le projet donnée aux bénéficiaires</i></li> </ul>
<b><u>Secteur privé, ONG, investisseurs</u></b>	
<b>Fournisseurs de technologies et d'équipements pour les mini-réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Identification des besoins technologiques pour la chaîne de valeur des PCH</i></li> <li>• <i>Conception des modèles O&amp;M&amp;M</i></li> </ul>

<b>Parties prenantes</b>	<b>Rôle attendu et domaines de coopération potentiels pendant la mise en œuvre du projet</b>
<b>OMR et prestataires de service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des services d'exploitation et de collecte des redevances à LT</li> <li>• Prendre des participations au capital de certains projets</li> </ul>
<b>Institutions financières locales et internationales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroyer des prêts pour les projets pilotes</li> </ul>

A ce jour, c'est essentiellement à travers les réunions du CdP que la participation des parties prenantes s'est matérialisée, notamment pour la validation des premières études de faisabilité (site de Zanaga).

Le cabinet d'experts en charge des études de faisabilité sur le site de Zanaga a adopté une approche participative pour la réalisation de l'étude socio-économique. Des entretiens semi-directs et des focus groupes ont été organisés avec les membres du bureau des comités de villages et de quartiers et un échantillon de ménages afin d'analyser notamment l'organisation sociale en place, c'est-à-dire la nature des relations entre cadets et aînés, hommes et femmes et autres rapports de genre. Par ailleurs des discussions ont porté sur le niveau et la capacité de paiement actuels des services énergétiques de la population.

En termes de suivi, l'ANER a effectué une mission sur le site de Zanaga, du 10 au 16 décembre 2018 qui lui a permis de rencontrer le Secrétaire général District et les habitants du village Okouma afin de leur fournir des informations sur les textes qui régissent le domaine foncier et d'écouter leur doléances. Ces dernières ont porté sur l'exigence de recourir en priorité à la main d'œuvre locale lors de l'exécution des travaux de construction de la PCH et que l'électricité soit gratuite. Confirmation a été faite pour la première demande. En ce qui concerne la seconde, la mission a expliqué que la gratuité n'était pas possible mais que le prix du KWh serait négociable.

#### Procédure de suivi du PNUD de l'Impact social et environnemental

Dans le cadre de son rôle en matière d'assurance qualité, le PNUD exige que les activités de projet mises en œuvre à l'aide de fonds transitant sur ses comptes respectent ses normes environnementales et sociales. Hormis quelques exceptions, tous les projets proposés doivent faire l'objet d'un examen préalable. C'est dans ce cadre qu'un rapport de l'impact social et environnemental du projet a été réalisé lors de sa préparation et a été annexé au document de projet. Le bureau de pays tient à jour le registre des risques.

#### Communication des données (reporting)

Les mesures prises en termes de gestion réactive aux difficultés rencontrées sont plus ou moins bien documentées. Ainsi, il n'existe aucune information écrite concernant les raisons de l'absence de tenue de l'atelier de démarrage du projet ni de celle de la mise en place de l'UGP.

En ce qui concerne la sélection des sites d'implantation de PCH, le compte-rendu de la réunion du CdP du 18 avril 2019 précise que les membres présents ont approuvé le changement des sites et leur nombre proposé par l'ANER ainsi que les raisons invoquées. 4 autres sites ont été désignés en vue d'un prochain appel d'offres relatifs à la réalisation des études de faisabilité. En revanche, aucune

explication n'est donnée sur le mécanisme de sélection des sites et sur l'ensemble des critères objectifs utilisés qui déterminent leur choix.

Les résultats des PIR ne semblent pas avoir été partagés avec l'ensemble des parties prenantes nationales, de même que le rapport de synthèse de l'atelier régional pour l'Afrique centrale (Burundi, Congo, RCA, RDC, Rwanda, Sao Tome et Principe), organisé du 2 au 5 juillet 2019 à Goma (RDC). En effet, ce rapport rend compte des principales difficultés rencontrées par les bureaux du PNUD dans ces pays pour la mise en œuvre de leur programme respectif sur les MCH et de la visite d'une petite centrale ayant bénéficié du soutien du PNUD ainsi que les activités connexes qu'il a été possible de développer grâce à l'électrification par PCH sur l'île d'Idjwi et contient une liste exhaustive de recommandations et un plan d'action qu'il serait utile de faire connaître à la partie nationale.

#### Communication interne et externe

Le principal mécanisme de communication interne avec les parties prenantes concernant le projet est le CdP qui a organisé 2 réunions depuis le démarrage du projet.

Les PV consultés montrent que les parties prenantes présentes sont informées des réalisations du projet, de l'état de consommation du budget et des activités programmées pour l'année suivante. Des rappels sont également faits sur la nécessité de respecter le document de projet et d'anticiper sur la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du projet.

En ce qui concerne la communication externe, pratiquement aucune activité n'a été menée du fait que le projet n'a pas beaucoup progressé depuis son démarrage. Des communiqués auraient été faits dans un journal national mais aucun élément tangible n'a été fourni à l'équipe d'évaluation pour le confirmer.

#### D. Durabilité

Le document de projet a identifié une série de risques que les activités proposées étaient censées réduire voire supprimer. Il s'agit des risques résumés dans le tableau suivant et leur mise à jour par le bureau de pays a été fournie à la date d'août 2020 :

#	Description	Type	Probabilité & Impact		Mesures d'atténuation proposées
			Prévus	Mis à jour <sup>10</sup>	
1	Il est anticipé que les effets du CC engendreront des variations des régimes hydrologiques et de précipitations du Congo (accroissement des précipitations au nord et diminution des précipitations au sud et dans les régions du littoral), ce qui augmentera les risques et les difficultés s'agissant de construire des PCH	Climatique	P <sup>11</sup> = 2 I <sup>12</sup> = 4	Idem	<p>Les résultats des modèles climatiques dans le bassin du Congo seront intégrés dans la conception et la sélection des sites pilotes. Les données climatiques existantes et prévues seront utilisées pour garantir que les sites choisis ne sont pas trop affectés par les précipitations irrégulières et sont moins vulnérables aux changements prévus dans le régime hydrologique. En outre, les recommandations politiques en vue de la promotion des PCH comprendront des réglementations pour protéger les bassins versants afin de maintenir la couverture forestière pour assurer la végétation nécessaire.</p> <p><u>Commentaire de l'évaluation :</u></p> <p><i>Le choix des sites a été modifié par l'ANER (Cf. PV de la réunion du comité de pilotage du 18 avril 2019) car certains de ceux qui avaient été sélectionnés dans un premier temps, ont vu leur rivière disparaître ou leur niveau d'eau diminuer. Il serait souhaitable par conséquent d'actualiser l'atlas des sites existant au vu des projections climatiques régionales ou nationales plus récentes. Le risque peut être tout à fait atténué par les activités du projet.</i></p>
2	La mauvaise qualité des équipements produits au niveau local entraîne	Technologique	P = 2 I = 4	Idem	<b>La composante 2 traitera de ce risque.</b> Une gamme de solutions standardisées concernant la conception des PCH, particulièrement adaptées aux paysages du Congo et à son potentiel hydraulique,

<sup>10</sup> En date d'août 2020

<sup>11</sup> Probabilité de 1 (faible) à 5 (élevée)

<sup>12</sup> Impact de 1 (faible) à 5 (élevé)

#	Description	Type	Probabilité & Impact		Mesures d'atténuation proposées
	des pannes des systèmes de PCH et une perte de confiance dans la technologie, des transferts de technologie non adaptés.				<p>sera identifiée avec leurs diverses puissances nominales (à savoir 100 kW, 300 kW, 500 kW, ou plus) et des usines locales seront promues pour apporter des solutions clefs en main et des pièces détachées conformes à la conception standardisée. Le projet renforcera aussi les capacités des opérateurs des PCH pour leur permettre de fournir des services d'exploitation, de gestion et d'entretien afin de minimiser les risques de panne technologique et la demande de pièces détachées.</p> <p><i>Commentaire de l'évaluation :</i></p> <p><i>Les activités liées à cette composante n'ont pas commencé car aucune PCH n'a encore été construite. Cependant, des formations en gestion et maintenance, sur les technologies existantes pourraient être organisées, de même que des sessions d'information par des personnes-ressources d'autres pays plus avancés. Les activités du projet peuvent également atténuer ce risque.</i></p>
3	Contraintes budgétaires au sein du gouvernement, manque d'appui/d'intérêt des co-investisseurs privés potentiels	<b>Financier</b>	<b>P= 2</b> <b>I= 5</b>	<b>P=4</b> <b>I= 4</b>	<p>Le projet s'aligne sur les politiques et stratégies gouvernementales, la pertinence du projet pour le Gouvernement est donc claire. Le cadre de suivi et d'évaluation du projet permettra de suivre de près le décaissement financier avec les parties prenantes du projet. Les risques financiers seront réduits grâce aux lettres de co-financement, en sachant que les stratégies et les intérêts des co-financiers sont alignés à ceux du projet. Les composantes 1 et 2 et la composante 3 amélioreront la confiance des investisseurs privés.</p> <p><i>Commentaire de l'évaluation :</i></p> <p><i>Le risque financier a augmenté suite à l'absence de mobilisation du co-financement envisagé, les difficultés budgétaires actuelles du</i></p>

#	Description	Type	Probabilité & Impact		Mesures d'atténuation proposées
					<i>pays et les faibles progrès du projet dans les composantes destinées à stimuler l'intérêt des investisseurs potentiels.</i>
4	<p>Au Congo, pays producteur de pétrole, les PCH devront rivaliser avec des technologies utilisant le diesel subventionnées et disponibles au niveau local. Sans incitations supplémentaires, les PCH demeureront sans doute non compétitives.</p> <p>Par ailleurs, la pauvreté généralisée et le manque de sources de revenus viables entraînent un faible pouvoir d'achat pour les services de fourniture d'énergie</p>	<b>Marché</b>	<b>P = 3</b> <b>I = 5</b>	<i>Idem</i>	<p>L'introduction de prix viables sur le plan financier pour les mini-réseaux alimentés par des petites centrales hydrauliques sera un instrument essentiel de la gamme de politiques proposées, visant à lutter spécifiquement contre ce risque du marché en rendant les règles du jeu plus équitables pour les PCH par rapport à d'autres possibilités.</p> <p>Le défi principal et la tâche à accomplir consistent à fixer les prix des mini-réseaux à un niveau qui équilibre les profits des investissements réalisés par les petites centrales hydroélectriques, d'une part, et l'accessibilité financière des services pour les consommateurs, d'autre part.</p> <p><u><i>Commentaires de l'évaluation :</i></u></p> <p><i>Peu de progrès réalisés pour cette tâche critique pour la réussite du projet. L'étude de faisabilité réalisée sur le site de Zanaga a fourni des éléments d'information sur la capacité et la propension à payer des usagers potentiels. Le pays ne dispose pas encore d'une tarification de l'électricité produite hors réseau. Il s'agit cependant d'un produit attendu du projet qui peut atténuer le risque identifié.</i></p>
5	Le succès de ce projet sera déterminé dans une large mesure par l'adoption et l'application efficace des	<b>Politique</b>	<b>P = 1</b> <b>I = 3</b>	<i>Idem</i>	La conception du projet s'aligne pleinement sur le mandat et les objectifs politiques des homologues nationaux clefs, qui ont déjà assuré de leur adhésion et engagement. Leur appui politique sera

#	Description	Type	Probabilité & Impact		Mesures d'atténuation proposées
	politiques proposées. L'absence d'appui politique peut mettre en danger la réalisation des résultats immédiats et l'impact global.				renforcé par leur participation fervente à la préparation du projet et à la mise en œuvre des activités.  <i>Commentaire de l'évaluation :</i>  <i>La volonté politique devrait être confirmée à nouveau. En effet, les activités destinées à adapter le cadre réglementaire existant, ce qui est un prérequis pour le modèle d'exploitation retenu, n'ont pas encore démarré et certains responsables semblent estimer que le cadre actuel est suffisant. Au moment de l'examen à mi-parcours la probabilité que ce risque survienne est plus élevée que celle estimée par le bureau de pays.</i>
6	Le Congo est situé dans une région du monde où règne une grande instabilité : même si le pays est en soi assez stable, un changement soudain peut causer de l'insécurité, impacter négativement le climat d'investissements général et causer des retards dans la mise en œuvre du projet.	Politique	P = 1 I = 3	P=5 I=4	Le projet établira une large coalition de partenaires et de parties prenantes dont l'intérêt dans la promotion des PCH restera constant, même si le régime venait à changer. Ces partenaires comprennent des commerces locaux et des communautés, des ONG et des agences de développement internationales.  <i>Commentaire de l'évaluation :</i>  <i>En effet, des élections présidentielles, législatives et locales sont programmées à partir de mars 2021 et pourraient engendrer une instabilité politique et des troubles sociaux qui entraîneraient un retard dans la réalisation des activités du projet.</i>
7	Absence d'intérêt des communautés qui ne promeuvent pas le projet, évaluation	Social	P = 2 I = 4	Idem	La sélection des sites donnera lieu à des propositions de la part des ONG locales, des autorités locales et des utilisateurs

#	Description	Type	Probabilité & Impact		Mesures d'atténuation proposées
	insuffisante qui ne représente pas les besoins des communautés, capacités techniques limitées, des projets/actions qui ne sont pas tournées vers des contextes culturels communautaires différents.				<p>commerciaux/productifs, ce qui devrait accroître l'adhésion des communautés.</p> <p><u>Commentaire de l'évaluation :</u></p> <p><i>A ce stade du projet, les ONG locales, les autorités locales et la population ne semblent pas avoir été consultées pour la sélection des sites par les autorités centrales. Des entretiens et focus groupes ont été organisés par le cabinet d'experts en charge de l'étude de faisabilité du site de Zanaga. Une session d'information a été organisée par la suite par l'ANER lors d'une mission de terrain. Par conséquent, la probabilité du risque devrait être revue à la hausse.</i></p>
8	L'absence de coordination entre les différentes parties prenantes, l'absence de leadership du bureau chargé des projets de PCH, l'absence de coordination avec les autorités locales, une approche du haut vers le bas de la part des agences donatrices, l'absence de consultations avec les	Organisationnel	P = 2 I = 2	Idem	<p>Le Comité de direction du projet supervisera les liens avec les zones d'interventions à tous les niveaux des parties prenantes ; d'autres participants pourront être invités aux réunions du Comité si le Comité le décide. Les parties prenantes des communautés participeront à la sélection des sites et à la conception du projet.</p> <p><u>Commentaire de l'évaluation :</u></p> <p><i>La sélection des sites a été faite par le MEH/ANER sur la base de critères prédéfinis par eux. Or, l'implication des populations et des autorités locales à tous les stades du projet est nécessaire pour garantir l'appropriation et la durabilité. Par conséquent, le risque est toujours présent et sa probabilité plus élevée que celle estimée.</i></p>

#	Description	Type	Probabilité & Impact		Mesures d'atténuation proposées
	communautés et la société civile en ce qui concerne la planification et l'exécution du projet.				
9	Capacités de personnel limitées à mettre en œuvre correctement le projet au sein de l'UGP, participation limitée dans les zones rurales et des actions trop centrées sur le bureau et pas assez sur le terrain.	Opérationnel	P = 3 I = 2	Idem	<p>Le développement des capacités et l'assistance technique seront apportés aux agences nationales concernées, l'ANER, l'ARSEL et la FDSEL ainsi que des institutions privées ; recrutement efficace des ressources et évaluations périodiques de performance.</p> <p><u>Commentaire de l'évaluation :</u></p> <p><i>L'UGP n'a pas été mise en place, son rôle était d'appuyer l'ANER et de s'assurer que les activités soient mises en œuvre telles que planifiées. Cela a engendré des retards dans la mise en œuvre des activités du projet. Les mesures correctrices qui vont être mises en place devraient atténuer ce risque.</i></p>
10	Retard dans la mise en œuvre des activités du projet lié à la pandémie de la COVID 19	Environnemental	N/A	P= 4 I=4	<p>Redémarrer les activités à distance, étaler la durée des études et recourir à des consultants nationaux</p> <p><u>Commentaires de l'évaluation :</u></p> <p><i>Il s'agit d'un nouveau risque rajouté et qui va impacter les délais de mise en œuvre du projet mais également le recours à l'assistance technique internationale.</i></p>

Le document de projet avait identifié 9 risques à impact et probabilité variables (cf. tableau ci-dessus).

La mise à jour des risques a permis d'identifier un risque supplémentaire lié à la pandémie de la COVID 19 qui depuis début 2020 a un impact assez élevé sur le déroulement des activités du projet et la possibilité de s'appuyer sur l'assistance technique internationale. Les mesures d'atténuation préconisées sont de recourir au télétravail quand cela est possible et de rallonger la durée du projet

Le risque politique s'est accru avec l'organisation des élections présidentielles, législatives et locales programmées à partir de mars 2021 qui menace de créer des troubles politiques et par conséquent retarder davantage la mise en œuvre du projet. La mesure préconisée est de prolonger la durée du projet afin d'être en mesure de mettre en œuvre les activités programmées

Enfin, le risque financier reste fortement probable par la difficulté à mobiliser les cofinancements nécessaires aux investissements auprès de bailleurs de fonds y compris les ressources propres du gouvernement congolais en proie à des difficultés budgétaires. Les mesures d'atténuation préconisées sont de réduire le nombre de sites, d'identifier d'autres partenaires financiers et de plaider auprès du gouvernement congolais afin qu'il investisse dans la valorisation des sites.

En ce qui concerne les autres risques identifiés, ils devraient pouvoir être sous le contrôle du projet si les activités prévues sont mises en œuvre.

#### Risques pour la durabilité des bénéficiaires du projet

##### *Au niveau financier*

Le risque de manque de disponibilité de financement à la fin de l'aide du FEM est assez élevé compte tenu du modèle retenu par le gouvernement congolais qui repose sur les investissements privés et des subventions au déploiement des mini-réseaux alimentés par des PCH.

##### *Au niveau socio-économique*

Chaque élection est susceptible d'engendrer des troubles sociaux qui pourraient avoir un impact sur les PCH en exploitation ou retarder celles planifiées mais ce risque serait limité dans le temps, et ne devrait pas mettre en péril les investissements car l'accès à l'électricité est dans l'intérêt des usagers.

##### *Au niveau institutionnel*

Les activités de renforcement des capacités des institutions publiques, des fournisseurs d'équipement et des OMR prévues dans le projet devraient créer des compétences nationales et locales à même de prendre le relais après la fin du projet et de pérenniser les bénéficiaires engendrés. La mise en place et le fonctionnement de la plateforme d'échanges sont critiques pour l'avenir afin de maintenir et permettre l'accès centralisé aux informations et les échanges d'expériences, de bonnes pratiques et pratiques à éviter.

##### *Au niveau environnemental*

L'impact du changement climatique sur le niveau des cours d'eau est réel et pourrait menacer la durabilité des ouvrages mis en place à long terme. La sélection des sites devrait impérativement se baser sur les projections climatiques et en associant les institutions en charge.

L'impact de la COVID-19, en engendrant un ralentissement des activités économiques, aurait un impact sur les populations les plus vulnérables qui risquent d'être des laissés pour compte par la perte de revenus qui ne leur permettrait plus de payer les redevances pour les services électriques reçus, ce qui à terme pourrait entraîner l'abandon de l'exploitation des PCH.

## IV. Conclusions et recommandations

### A. Conclusions

La stratégie du projet est pertinente et reste une réponse adaptée aux besoins du gouvernement congolais en matière d'électrification rurale. En effet, le recours aux énergies renouvelables reste un objectif stratégique de la politique énergétique nationale tel que stipulé dans le dernier Plan national de développement (PND) sur la période 2018-2022 et le gouvernement congolais vise à atteindre un taux d'électrification rurale de 50% d'ici 2022 mais le recours à la technologie de mini-réseaux alimentés par des PCH n'apparaît plus explicitement dans ce PND. Cependant, les entretiens menés lors de l'examen à mi-parcours avec les représentants du ministère en charge de l'Énergie ont confirmé l'intérêt de poursuivre le projet mais en faisant appel aux investissements privés compte tenu des difficultés budgétaires que rencontrent le gouvernement depuis une vingtaine d'années suite aux crises financières récurrentes et qui rendent impossible aujourd'hui une participation étatique sur ressources propres.

Les progrès réalisés par le projet depuis son démarrage sont très limités et il est logiquement improbable que l'objectif du projet soit atteint à la date prévue de sa clôture. En effet, à ce jour, un seul site dispose d'une étude de faisabilité, d'un avant-projet définitif et d'un dossier d'appel d'offres et les investissements nécessaires à la construction des infrastructures ne sont pas disponibles. Un appel d'offres lancé en 2020 devrait aboutir à la sélection de 2 cabinets d'experts et au démarrage des études de faisabilité pour 4 nouveaux sites vers la fin septembre 2020 et ce, pour une durée d'environ 6 mois. De plus, le nombre de sites est passé de 21 dans le document de projet à 5 avec 4 autres supplémentaires envisagés. Au moment de l'examen à mi-parcours, les activités liées aux autres composantes qui sont également des prérequis pour stimuler les investissements, n'avaient pas encore démarré. Par conséquent, aucune des cibles prévues ne seront atteintes.

Sur le plan financier, le projet n'a pratiquement pas consommé le budget qui lui a été alloué. Le niveau de décaissement global est de l'ordre de 6,6%, après trois années de mise en œuvre. Il s'agit de fonds provenant du FEM puisque ni le gouvernement du Congo ni le PNUD n'ont versé leur part de co-financement tel qu'ils s'étaient engagés, soit 10 M USD et 250 000 USD respectivement.

A ce stade peu avancé de mise en œuvre du projet, la question de la durabilité peut sembler prématurée. Cependant, si l'ensemble des activités prévues sont mises en œuvre, la durabilité des résultats est assez probable. Le principal risque pouvant impacter les résultats atteints par le projet est la persistance de l'épidémie de la COVID-19. En effet, cette dernière, suite aux mesures de riposte mise en place par l'État, grève le budget national déjà affaibli par une dette publique élevée et la baisse des recettes liées au pétrole et l'État qui risque de ne plus être en mesure d'appuyer la construction et l'exploitation de PCH. La COVID-19, en ralentissant l'activité économique dans la plupart des secteurs, aura un impact socio-économique sur les populations, notamment les plus vulnérables, qui n'auront plus la capacité de payer pour les services énergétiques rendus par les mini-réseaux alimentés par les PCH.

En ce qui concerne la question du genre, sa prise en compte est très limitée au niveau du document de projet qui n'a prévu aucune activité ni budget dédiés pour intégrer cette dimension ni n'a inclus d'indicateurs de suivi sexospécifiques. En revanche, les termes de référence des EIES à réaliser dans le cadre des études de faisabilité des sites spécifient clairement que l'approche méthodologique doit inclure une analyse genre qui met en exergue les attentes, contraintes et rôles différenciés des

hommes et des femmes, le niveau de participation de ces dernières aux processus de décision et les droits des femmes dans les textes et institutions.

Les facteurs ayant influencé les performances du projet sont à la fois d'ordre opérationnel et d'ordre stratégique :

Au niveau opérationnel, l'absence de l'UGP qui devait fournir l'appui technique et managérial nécessaire au bon déroulement des activités du projet explique sa faible performance. La lenteur dans le processus décisionnel a engendré des retards dans l'élaboration des plans de travail annuels de même que les difficultés rencontrées dans le lancement des appels d'offre des études de faisabilité et la validation des rapports de dépouillement. Les retards de mise en œuvre des activités se sont poursuivis à partir de mars 2020 avec la pandémie de la COVID-19.

Au niveau stratégique, les efforts faits en vue de mobiliser le co-financement nécessaire à la construction des sites n'ont pas abouti. Le problème de leur financement reste entier d'autant plus que le gouvernement du Congo rencontre des difficultés budgétaires suite à la récession de 2015 et l'effondrement des cours du pétrole qui se sont aggravées avec la pandémie de la COVID-19.

L'approche suivie dans la mise en œuvre du projet s'est focalisée sur la réalisation des études de faisabilité et le choix de sites puis sur le souhait de construire une PCH (sur le site de Zanaga) à titre de démonstration, sans cependant, accorder une égale importance aux autres dimensions qui sont toutes des prérequis indispensables pour la réussite d'un tel projet (activités visant à adapter le cadre politique et réglementaire, la communication et la sensibilisation ainsi que la formation), confirmés par les expériences d'autres pays (Rwanda, Tanzanie) et la littérature à ce sujet .

En dépit de la faible performance du projet mais au vu de sa pertinence en termes de contribution à l'électrification rurale du pays, à partir d'une source d'énergie renouvelable et propre, et de son impact attendu en termes de développement humain sur des populations vulnérables dont la situation pourrait être aggravée par la pandémie de la COVID-19 et, compte tenu de la disponibilité des fonds FEM, l'équipe d'évaluation propose les recommandations ci-après :

## B. [Recommandations](#)

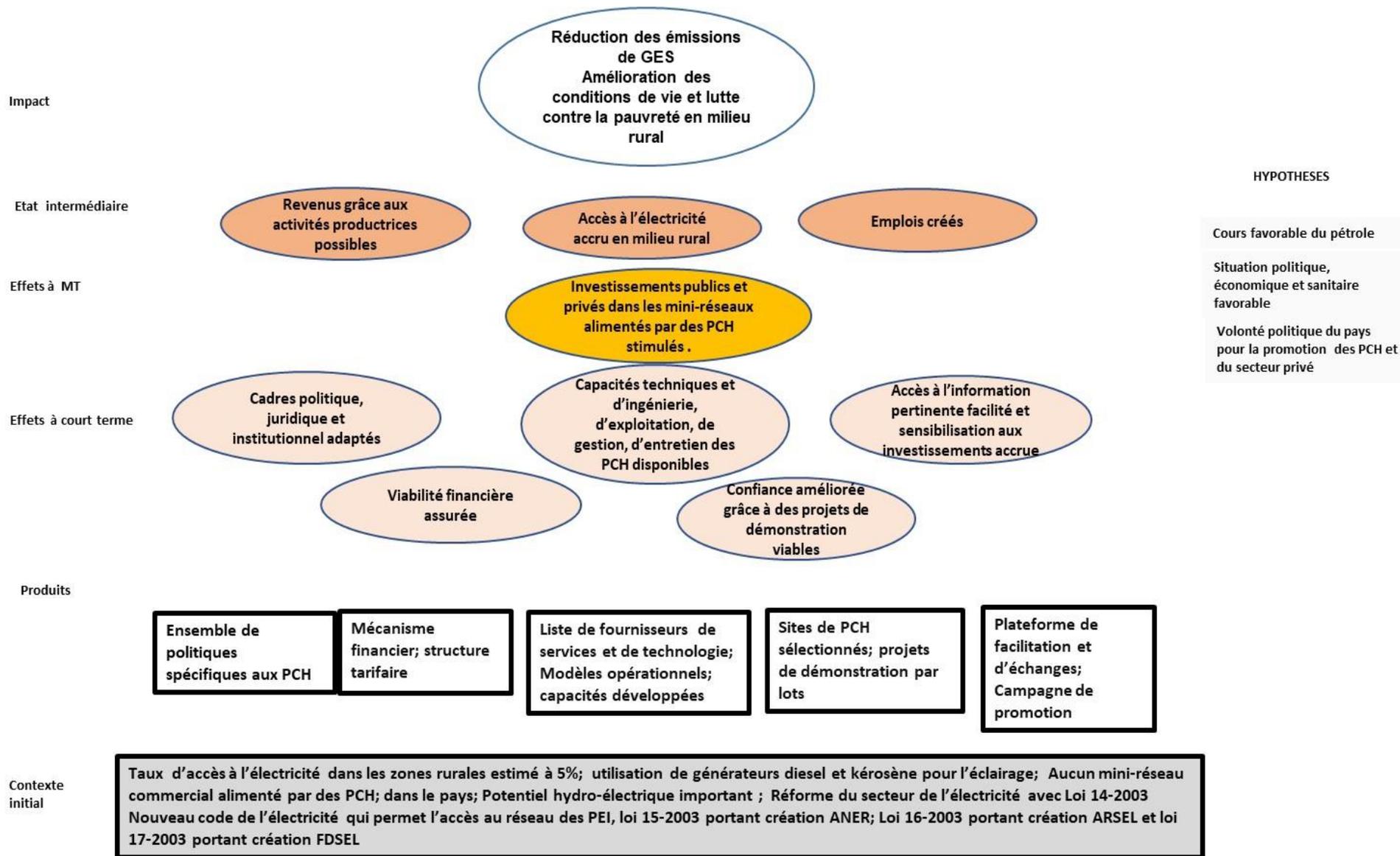
<b>Recommandations</b>	<b>Responsables</b>	<b>Délai</b>	<b>Résultats attendus</b>
19. Recalculer, avec l'appui d'un expert, le volume d'investissements mobilisables auprès du secteur privé pour la construction de PCH sur les sites sélectionnés, la quantité d'électricité correspondante qui sera produite ainsi que la quantité d'émissions de CO2 évitées et les délais nécessaires pour atteindre les cibles initiales du projet.	BP du PNUD	Dans les plus brefs délais	Proposition d'approche réaliste pour la poursuite du projet
20. Organiser une réunion élargie du comité de direction du projet présidée par le Directeur de cabinet du MEH afin de discuter et valider les propositions de recommandations de l'examen à mi-parcours quant à l'approche à adopter pour la suite du projet et partager les conclusions et recommandations de l'atelier régional de Goma afin d'en tirer les enseignements et prendre action.	DRR/MEH/CdP	Avant fin septembre 2020	Engagement et meilleure appropriation du projet par toutes les parties prenantes. Meilleure sensibilisation et capacités des parties prenantes renforcées
21. S'informer des éléments devant constituer la demande d'extension auprès du PNUD/FEM	DRR	Avant fin septembre 2020	Eléments du Dossier de demande d'extension connus
22. Réviser le PTA 2020 et préparer les PTA 2021/2022 et les proposer au CdP pour validation	BP du PNUD/ ANER/CdP	Avant fin septembre 2020	Activités critiques pour le projet identifiées de manière réaliste et dans les délais disponibles
23. Amender les TdR des Etudes de faisabilité pour y inclure la nécessité d'avoir un expert national dans l'équipe en cas de restriction de voyages due à la COVID-19	BP du PNUD/ ANER	Avant fin septembre 2020	Mesure d'atténuation de l'impact de la COVID-19 sur le déroulement des activités

24. Etablir dans les plus brefs délais les contrats des cabinets d'experts retenus pour les études de faisabilité des 4 sites additionnels en tenant compte du point précédent	BP du PNUD	Avant fin septembre 2020	
25. Recruter un expert en PCH qui sera chargé de revoir le cadre juridique existant sur la base de l'analyse du Conseiller juridique du MEH, de faire des recommandations éventuelles en vue de le compléter/ l'adapter aux spécificités de la technologie et du modèle retenu et de le comparer à celui d'autres pays dans la région ayant opté pour le développement de PCH.	BP du PNUD/ MEH/ CdP	Avant fin octobre 2020	Composante cadre réglementaire actualisée en fonction de l'évolution du contexte national
26. Etablir un avenant au Cabinet d'experts ayant réalisé l'étude de faisabilité du site de Zanaga afin d'actualiser le coût de financement de l'ouvrage à construire et compléter l'étude environnementale	BP du PNUD/CdP	Avant fin octobre 2020	Etude de faisabilité du site pilote actualisée et complétée
27. Recruter le CTP et l'Assistant au projet	BP du PNUD/ANER/ CdP	Avant fin octobre 2020	UGP mise en place et opérationnelle
28. Préparer argumentaire justifiant la demande d'extension	BP du PNUD/ CdP	Avant fin décembre 2020	Justification pour l'extension du projet fournie
29. Mobiliser le Co-financement du PNUD prévu et estimer les coûts supplémentaires éventuels liés à l'extension	DRR du PNUD	Avant fin décembre 2020	Contribution financière à la mise en œuvre du projet assurée

30. Envoyer au PNUD/FEM le dossier de demande d'extension de la durée du projet (6 mois avant la clôture opérationnelle du projet)	DRR/RR du PNUD	Avant fin décembre 2020	Processus de demande d'extension enclenché
31. Mise en place de la plateforme de facilitation donnant accès aux informations sur les projets de PCH pilotes développés et toutes autres informations pertinentes utiles aux promoteurs intéressés par les PCH telles que le schéma directeur de développement du réseau électrique national, les subventions indirectes existantes, les lois et décrets d'application relatifs à la production décentralisée d'énergie, etc.	ANER/MEH	Avant fin décembre 2020	Partage d'informations critiques à la mobilisation de promoteurs
32. Veiller à une meilleure prise en compte des questions du genre dans les activités du projet en encourageant une participation accrue des femmes et des jeunes dans les comités de décision et/ou suivi et les activités du projet et en intégrant des indicateurs sexo-spécifiques dans le cadre des résultats du projet qui devront être renseignés durant le suivi.	CdP/ BP du PNUD/ UGP	Avant fin décembre 2020	Dimension genre prise en compte
33. Organiser des contacts et des visites d'échange pour les parties prenantes nationales, avec les experts et les institutions d'autres pays qui ont déjà une expérience dans le développement et la mise en œuvre de projets semblables. A titre d'exemples, les expériences du Rwanda et de la Tanzanie en matière d'électrification hors réseau par des producteurs d'électricité indépendants, ou celles de la Guinée, du Sénégal et du Mozambique pour leur approche d'électrification rurale décentralisée.	BP du PNUD/ CdP	1 <sup>er</sup> trimestre 2021	Capacités des parties prenantes renforcées

34. Organiser une table-ronde des partenaires techniques et financiers afin de susciter leur intérêt au sujet du projet et mobiliser des financements pour la partie investissements dans la construction des PCH envisagées	ANER/MEH	2 <sup>ème</sup> trimestre 2021	PTF informés des réalisations du projet et prêts à financer la construction de PCH
35. Organiser des réunions de suivi trimestrielles et des visites de terrain régulières auprès des populations concernées pour le suivi de l'avancement des travaux et l'information des bénéficiaires, en y associant toutes les parties prenantes concernées (figurant dans le plan d'engagement du document de projet)	CdP	Tous les trimestres	Engagement et appropriation des parties prenantes accrus. Meilleur suivi et mesures correctrices prises à temps le cas échéant
36. Organiser des réunions extraordinaires d'information sur les sujets stratégiques et sur l'avancement du projet avec les hauts décideurs du gouvernement	CdP	Tous les trimestres	Décideurs sensibilisés et mieux informés de l'avancement du projet

## Annexe 1 : Reconstruction de la Théorie du changement





## Annexe 2 : Programme de la visite de terrain

Période	Activités programmées	Statut
Du 22 au 23/08/2020	Présentation des civilités au sous-préfet de Zanaga	Réalisée
	Présentation des civilités à l'administrateur maire de Zanaga	Réalisée
Du 23 au 26/08/2020	Rencontre avec les chefs de villages et collecte des données dans les villages de : Obili, Olouo, Onkouma et Ingoumina	Réalisée
	Collecte des données auprès des autorités locales	Réalisée

## Annexe 3 : liste des personnes interviewées

### Ministère de l’Energie et des ressources Hydrauliques

- M. KOUMBA, Directeur général de l’Energie
- M. André N’KEYE, Directeur de l’Electricité et des Ressources Énergétiques.
- M. Maurice NIANGO, Assistant au point focal opérationnel FEM, chargé de suivre la mise en œuvre des projets financés par le FEM

### ANER

- M. Lambert NGOUBOU, Point focal

### Afrika German Consult (RDC)

- M. Didier BASANGHA OMBATHA, Directeur général

### PNUD Brazzaville

- Mme Emma NGOUAN- ANOH, Représentante Résidente Adjointe
- M. Lumière Jean-Félix ISSANG, Conseiller principal au programme
- Mme Elliot Shada DALMEIDA, Associée au Programme/PMSU – Point focal M&E
- M. Brice Sosthène NGUIMBI, Assistant Administratif et Financier

### PNUD

- M. Marcel ALERS, Head of the Energy, Infrastructure, Transport and Technology team.
- Mme Komal HASSAMAL, Global Energy Advisor Consultant, Bureau of Policy Programme Support
- Mme Teresa LE, Regional Technical Specialist – Energy, Infrastructure, Transport and Technology, Bureau for Policy and Programme Support/Global Policy Network

### Site de Zanaga

#### **AUTORITES LOCALES : Liste des personnes rencontrées**

Nom(s) et Prénom(s)	Sexe	Fonction	Localité
ECKOLAMBO Norbert	Masculin	Directeur de Cabinet du sous-préfet	Zanaga
LEKOULEDIAME Caroline	Féminin	Cheffe de quartier DJOUELI	Zanaga
BADZOUÉ NGUITI Richard	Masculin	Chef de quartier SAMA	Zanaga
OVOUO Benjamin	Masculin	Chef de village INGOUMINA	Village Ingoumina

**FOCUS GROUP : listes des personnes constituant les groupes par localité et village****a) Village OLOUO, village où se trouve le site****Groupe 1** : Groupe hétérogène (hommes et femmes) constitué uniquement d'autochtones

Nom(s) et Prénom(s)	Sexe
MPIKA Eugenie	Féminin
MAHOUELI Henriette	Féminin
KOBI Pierrette	Féminin
MPOUO Thomas	Masculin
MADZOU Hervé	Masculin
BIAHI Pierre	Masculin
SAYA Gaston	Masculin
NGOULOU Andrés	Masculin
MBANI Antoine	Masculin
TSIBA Bienvenu	Masculin

**b) Village OLOUO****Groupe 2** : Groupe hétérogène (hommes et femmes) constitué uniquement de Bantous

Nom(s) et Prénoms(s)	Sexe
OMBOLI Edwige	Féminin
ODZOYI Claudia	Féminin
NGAMBANI Carine	Féminin
MBANI Carine	Féminin
LIGA Beaudoin	Masculin
DNGUILI EBATA Félix	Masculin
NGOULOUMBI Alexis	Masculin
NGOUABIKOUBA Théodore	Masculin
MBEMBOU Gislain	Masculin
ASSIANGOLI Godefroid	Masculin
OTEMBA Ferdinand	Masculin
MBEMBOU Gislain	Masculin

**c) Village OBILI**

**Groupe 3 :** Groupe hétérogène (hommes et femmes) constitué uniquement de Bantous

<b>Nom(s) et Prénoms(s)</b>	<b>Sexe</b>
NGALI Chimène	Féminin
NTEKE Wesley	Masculin
BOULIKI Augustin Paternelle	Masculin
NTSOUMOU Christ	Masculin
ONAMA Guy Abel	Masculin
BOULIKILI Auguste Fils	Masculin
BALONGO Jean	Masculin
NGUILA Belgi David	Masculin
	Masculin

**d) Village ONKOUMA**

**Groupe 4 :** Groupe hétérogène (hommes et femmes) constitué uniquement de Bantous

<b>Nom(s) et Prénoms(s)</b>	<b>Sexe</b>
OBENZA Fanny	Féminin
AVOUOPO Anne Marie	Féminin
AMPANGOUE Noelle	Féminin
VOUNZA AMPETI Blanche	Féminin
NGAMOUI Gaël	Masculin
LEBILENGO BOUNDA Boniface	Masculin
LIGA Edouard	Masculin
OPASSI Norbert	Masculin
MPOUOMO Xavier	Masculin
DZIAMI Alfred	Masculin
ANGOUMA Benjamin	Masculin
MFOULI FOUZÉ Barthel	Masculin
NDIBA Delon	Masculin
BOUNDA LENGALA	Masculin

## Annexe 4 : Compte-rendu des focus groupes

QUESTIONS	Autorités locales				Analyse
Quels ont été votre rôle et niveau de participation dans la conception et la mise en œuvre du projet ?	Nous sommes là pour bénéficiaire et faciliter le travail des différentes délégations qui viennent pour le compte du projet Sensibiliser et conscientiser les populations sur les bienfaits de l'électricité	Nous ne sommes pas informés de ce projet.	On n'a aucun rôle. On a des informations qui nous parviennent des autorités (Sous-préfet et Maire) Nous sommes dans les quartiers de la communauté urbaine. Quand les responsables de ce projet arrivent, ils s'occupent seulement des villages du district.	On a sensibilisé la population par rapport à l'information donnée par la Délégation qui était venue. On présente les avantages de l'électricité	Répercuter l'information auprès des populations bénéficiaires Conscientiser les populations des biens faits de l'électricité
Est-ce que les autorités locales ont été informées du projet ?	Les autorités locales sont souvent informées la veille même de l'arrivée des délégations. Sinon, quand la délégation est arrivée, elle nous a donné l'information concernant ce projet de construction de mini réseaux hydroélectriques.	J'ai dit qu'on avait aucune information sur ce projet Nous ne sommes pas informés de ce qui se passe, il n'y a pas de communication	Ce sont des informations qui ne donnent pas les détails	Nous avons été informés au moment même où la délégation était déjà dans nos localités.	L'information n'est pas donnée au niveau de toutes les couches de la population
Est-ce que les autorités locales ont été associées	Avant de venir ici à Zanaga, l'équipe chargée de la			Peut-être dans une certaine mesure, puisqu'ils nous posaient certaines	D'une manière générale les autorités locales ne sont pas de façon inclusive

<p>lors de la conception du projet ?</p>	<p>réalisation du projet de mini barrage ne nous avait pas sensibilisés ; c'est lorsqu'ils sont arrivés, qu'ils ont contacté le Sous-préfet et ce dernier m'a chargé de traiter avec eux.</p> <p>Lorsqu'ils sont arrivés pour la deuxième fois, ils nous ont posé la question de savoir si nous adhérons à ce projet ? Nous leur avons dit que c'est le souhait de tout le monde, puisque nous avons ce gros problème d'électricité ici à Zanaga. On a un groupe électrogène qui ne fonctionne que de 18h à 22h. Il arrive même qu'il ne fonctionne pas, par manque carburant.</p>			<p>questions, par exemple : est-ce que la terre est sacrée ?</p> <p>A cette question, nous leur avons dit que c'est notre terre, il suffit de faire un petit rituel avant le début de la construction.</p>	<p>associées à la conception du projet</p>
<p>Qu'est-ce que vous attendez du projet ?</p>	<p>L'électricité est très importante pour une localité comme Zanaga, parce qu'elle favorise la création de de petites activités génératrices</p>	<p>Le projet permet le développement de la localité ; Il y aura la création de petite unité de</p>	<p>Nous sommes d'accord pour la construction du mini barrage parce qu'il va permettre de mieux éclairer notre commune, le barrage va favoriser la création de</p>	<p>Pour nous les femmes, il y a beaucoup d'activités (salon de coiffure, vente de produits congelés) On est comme dans un vase clos puisque qu'on n'a</p>	<p>Pour toute la population, la construction de ce mini barrage est un facteur d'incubation des initiatives de production.</p>

	de revenus (artisanat, salon de coiffure, atelier de forgeron...) L'électricité nous permet de travailler même la nuit.	production dans la zone	petites unités de production (salon de coiffure, atelier de menuiserie, moulin à fofou...)	pas de téléviseur pour s'informer ; donc l'électricité va nous permettre d'acheter des postes téléviseurs pour la distraction et l'information L'électricité permettra le recrutement de nos jeunes.	
Est-ce que les besoins et les priorités des populations ont été pris en compte par le projet ?	Maintenant on ne peut pas dire que nos besoins ont été pris en compte, parce que le projet n'est pas encore réalisé.				Les besoins des populations n'ont pas été identifiés au départ par le projet
Quels sont les différents risques auxquels doit faire face le projet ?	Si le projet est mal fait alors c'est un grand risque, parce qu'il ne mettra pas du temps et aussi si le projet ne tient pas compte de la situation sociale des populations				
A quel prix les populations souhaitent payer la facture d'électricité	Lorsque nous sommes partis avec l'équipe du projet à Onkouma et à Obili, nous avons dit à la population ceci : vous aurez le courant, mais en compensation vous devrez payer quelque chose. Ils ont adhéré. Pour les prix,	Je ne peux pas donner un prix à la place des autres puisque je ne connais pas leurs capacités financières	Si on met des compteurs, on peut à ce moment déterminer les prix. -Il faut surtout se baser sur les capacités financières des consommateurs de nos populations.	Lors de la réunion générale avec les populations, celles-ci ont souhaité que le prix maximum soit de 2500FCFA	D'après les résultats des entretiens réalisés avec les autorités locales, les populations des localités concernées par le projet sont prêtes à payer entre 2500 et 7000FCFA la facture de leur consommation d'électricité ; ceci surtout pour les populations de la

	cela variait entre 5000 et 7000 FCFA.				commune urbaine de Zanaga.
Quelles sont vos recommandations ?	Nous souhaitons que le projet se réalise le plus tôt possible ; Il faut que nous soyons pris en compte dans la réalisation de ce projet, puisque nous avons des points de vue à donner pour que les choses fonctionnent normalement	Il faut intéresser les propriétaires terriens Prévoir les mesures environnementales puisque j'ai une association qui travaille dans le cadre de l'environnement ; Informer de temps à autres les populations de Zanaga	Il faut mettre un service d'entretien pour la pérennisation du projet Il faut avoir l'avis des propriétaires terriens Recruter pour certaines activités, la main d'œuvre locale.	Le village d'ingoumina doit bénéficier du courant, puisque le site se trouve dans notre zone Il est souhaitable que le projet construise un hangar de réception pour le compte de notre village	Il faut : Intéresser les propriétaires terriens dans la conception et la mise en œuvre du projet ; Prendre en compte les aspects environnementaux Impliquer les autorités locale dans la mise en œuvre du projet ; Employer dans une certaine mesure les jeunes des localités concernées ; Informer les autorités de l'avancement du projet

Questions	Réponses Groupe de femmes	Analyse
Comment aviez-vous été associées au projet sur le mini barrage de Léhoué ?	J'avais reçu des gens dans mon restaurant. J'étais curieuse de leur poser la question de savoir l'objet de leur venue ici à Zanaga ? C'est à ce moment-là qu'ils m'ont dit qu'ils sont venus pour l'électricité, et qu'ils étaient venus pour prélever les pierres et le sable. Nous autres, là, on a aucune information	Les femmes ne sont associées ni de loin ni de près.
Pensez-vous que l'électricité est importante pour vous ?	L'électricité est très utile pour nous.	Pour les femmes, l'électricité est un catalyseur de développement
Quelles sont vos attentes ?	Il y aura des avantages, parce que cela va nous pousser à faire le petit commerce des produits congelés, à créer des salons de coiffure, des ateliers pour écraser le fougou et autres choses. Aussi, cela va nous conduire à acheter les postes téléviseurs qui nous permettront de nous informer sur tout ce qui se passe au pays et ailleurs. Enfin il y a beaucoup de chose à faire avec le courant.	la réalisation de ce projet
Dans quelle mesure les questions et les priorités des femmes ont été considérées lors de la conception du projet ?	Les femmes ne connaissent rien de ce projet	Elles ne sont pas impliquées et leurs questions et priorités ne sont pas prises en compte
A quel prix souhaiteriez-vous payer votre consommation d'électricité ?	Nous sommes au village, il faut donc des prix forfaitaires pour la population. Nous n'avons pas les moyens	Fixer un prix en fonction des moyens des populations bénéficiaires
Quelles sont vos recommandations ?	Lorsqu'il y a un projet comme celui-là, il est quand même important d'informer tout le monde et les femmes aussi, parce que nous avons quelque chose à dire. Nous sommes pour qu'on vienne construire ce mini barrage ; Nous avons un collège technique ici bien équipé en machines mais il manque l'électricité pour que les apprenants les utilisent.	Il faut impliquer les femmes dans la conception et la mise en œuvre du projet  Réaliser le projet pour favoriser l'éclosion de toutes les activités qui nécessitent l'électricité

## Annexe 5 : liste des documents consultés

### Documents de conception

- Project Identification Form (PIF) of the « Small Hydropower-based Mini-grids for Rural Electrification in Congo-Brazzaville » GEF/UNDP, July 2013
- Request for CEO endorsement, GEF, July 2015
- Document du projet « Mini réseaux hydroélectriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville », PNUD, 2017

### Plans de travail annuels

- Plan de travail annuel 2019, août 2019
- Plan de travail annuel 2020, juillet 2020
- Plan de travail annuel 2017 – 2020, non daté

### Project Implementation Review

- PIR 2019
- PIR 2020 ( version non finale)

### Combined Delivery Report

- CDR 2017
- CDR 2018
- CDR 2019

### Co-financement

- Lettre de co-financement du PNUD en date du 25 mai 2015
- Lette de co-financement du gouvernement du Congo en date du 04 juin 2015

### Compte-rendu des réunions du comité de pilotage

- Compte rendu de la réunion du comité de pilotage du 18 avril 2019
- Présentation Powerpoint (mars 2019)

### Documents négociations avec la Banque africaine de développement

- Aide-mémoire de la mission de la BAD effectuée du 5 au 8 juillet 2011
- Draft de requête à la BAD pour assistance à la « Promotion et au développement des Mini-réseaux à base de petites centrales hydroélectriques et du photovoltaïque pour l'électrification rurale en République du Congo »
- Courrier du ministre de l'Energie au ministre des Finances lui transmettant un projet de lettre à adresser à la BAD en date du 17 mars 2010
- Rapport de la mission conjointe Ministre de l'Energie /PNUD à la BAD du 29 novembre au 03 décembre 2010

### Mission de suivi

- Rapport de mission de l'ANER visite de terrain sur le site de Zanaga du 10 au 18 décembre 2018

### Etudes de faisabilité du site de Zanaga

- Rapport de faisabilité site de Zanaga, Afrikan German Consult, Août 2018
- PV de l'atelier de validation de l'étude de faisabilité, site de Zanaga, Août 2018
- Courrier AGC en date du 26 septembre 2018 relatif au retard de livraison de l'APD-DAO
- PV atelier de validation APD-DAO Site de Zanaga, Mai 2019

#### Termes de référence

- Réalisation des études de faisabilité et d'avant-projet détaillé pour l'aménagement des microcentrales hydroélectriques et réseaux électriques en République du Congo
- Recrutement d'un bureau d'études agréé par le ministère de l'environnement pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social pour la construction et l'aménagement de la micro/mini centrale hydroélectrique et réseau électrique en république du Congo

#### Procès-Verbaux

- PV d'ouverture et d'analyse technique et financière des offres, ANER, 2018

#### Documents nationaux

- Plan national de développement (PND) 2012-2016
- Plan national de développement (PND) 2018 – 2022
- Décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de la notice d'impact environnemental et social
- Décret n° 2010-808 fixant les conditions et les modalités d'exercice des activités de travaux et de prestations de services dans le secteur de l'énergie électrique, JO n° 4 du 27 janvier 2011
- Rapport national pour la formulation et la rédaction du livre Blanc de Politique Régionale pour « l'accès aux Services Energétiques dans les pays de la CEEAC-CEMAC intégrant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et contribuant à la lutte contre la pauvreté », Lambert NGOUBOU, août 2013
- Arrêté 4406/MTE/CAB du 1<sup>er</sup> avril 2014, fixant les conditions d'agrément pour la réalisation des évaluations environnementales
- Loi n° 14-2003 du 10 avril 2003 qui définit le code de l'électricité
- Loi n° 15-2003 du 10 avril 2003 portant création de l'Agence nationale d'électrification rurale
- Loi n° 16-2003 du 10 avril 2003 portant création de l'Agence de régulation du secteur de l'électricité
- Loi n° 17-2003 du 10 avril 2003 portant création du Fonds de développement du secteur de l'électricité

#### Autres :

- Plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement 2014-2018
- Plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement 2018-2021
- Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2020 - 2024
- Independent Thematic Review UNIDO Projects for the Promotion of Small Hydro Power for Productive Use, UNIDO, 2010
- « La petite hydroélectricité », revue Prisme sur les énergies renouvelables n° 17, IEPF/OIF
- The ECOWAS Small-Scale Hydropower program, UNIDO/ SE4ALL, 2012
- « Potential of Small-Scale Hydropower for Electricity Generation in Sub-Saharan Africa » Chiyembekezo S. Kaunda, Cuthbert Z. Kimambo, and Torbjorn K. Nielsen, June 2012

- World Small Hydropower Development report 2013, UNIDO
- « La législation sur l'énergie électrique en République du Congo », Sancy Lenoble Matschinga, Février 2014
- « Guide pratique de la politique des mini-réseaux : cadres politique et économique pour les déploiements réussis de mini-réseaux », Union européenne, GIZ, 2014
- Système des Nations unies au Congo : « Evaluation des impacts économiques et sociaux de la pandémie de COVID-19 » Draft final, 12 août 2020

## Annexe 5 : Matrice de l'évaluation

QUESTIONS D'ÉVALUATION	SOURCES	METHODOLOGIE
<p>I. STRATEGIE DU PROJET : dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l'appropriation nationale et au meilleur moyen d'atteindre les résultats escomptés ?</p>		
<p><b><u>Conception de projet :</u></b></p>		
<p>Dans quelle mesure le(s) problème(s) auquel s'attaque le projet et les hypothèses de base sont et restent valables dans le contexte actuel du pays ?</p>	<p>Document de projet Documents stratégiques nationaux Partenaires du projet Equipe du projet</p>	<p>Analyse des documents Reconstruction de la Théorie du changement, Entretiens semi-structurés</p>
<p>Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si c'est le moyen le plus efficace d'atteindre les résultats escomptés. Les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?</p>	<p>Document de projet Documents stratégiques nationaux Autres documents des projets</p>	<p>Analyse documentaire Entretiens semi-structurés</p>
<p>Dans quelle mesure le projet répond-il aux priorités du pays ? Faire le point sur l'appropriation nationale ? Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays ?</p>	<p>Documents stratégiques nationaux Partenaires du projet Bénéficiaires</p>	<p>Analyse documentaire Entretiens semi-structurés</p>
<p>Dans quelle mesure les points de vue des personnes concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influencer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l'information ou à d'autres</p>	<p>Equipe du projet Partenaires du projet Bénéficiaires</p>	<p>Entretiens semi-structurés</p>

QUESTIONS D'ÉVALUATION	SOURCES	METHODOLOGIE
ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?		
Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet. <sup>13</sup>	Equipe du projet Partenaires du projet Bénéficiaires	Entretiens semi-structurés Rapports de suivi
Indiquer s'il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.	Equipe du projet Partenaires du projet Bénéficiaires	Entretiens semi-structurés
<b><u>Cadre de résultats/cadre logique :</u></b>		
Analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle ils sont « SMART <sup>14</sup> », et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.	Document de projet Rapports de suivi Equipe du projet	Analyse documentaire
Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la	Document de projet Equipe du projet	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés

<sup>13</sup> 1) Les questions de genre pertinentes (impact du projet sur l'égalité des sexes, implication de groupes de femmes, participation des femmes aux activités du projet) ont-elles été soulevées dans le document de projet ?  
2) Des questions de genre ont-elles été abordées lors de l'examen préalable obligatoire des projets environnementaux et sociaux du PNUD ? Dans l'affirmative, des mesures d'atténuation ont-elles été intégrées dans le document de projet ? Quelles autres mesures ont été prises pour résoudre ces problèmes ?  
3) Le budget du projet inclut-il un financement pour les résultats, produits et activités liés au genre ?  
4) Des spécialistes du genre et des représentants des femmes à différents niveaux ont-ils été consultés tout au long du processus de conception et de préparation du projet ?

<sup>14</sup> Spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps.

QUESTIONS D'ÉVALUATION	SOURCES	METHODOLOGIE
pratique et réalisables dans les délais fixés ?		
Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l'avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc.) qu'il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.	Document de projet Rapports de suivi Equipe du projet Partenaires du projet Bénéficiaires	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
S'assurer que l'on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet. Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.	Rapports de suivi Equipe du projet Partenaires du projet	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
II. PROGRES VERS LA REALISATION DES RESULTATS : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints jusqu'ici ?		
<b><u>Analyse des progrès vers les réalisations :</u></b>		
Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet, à l'aide de la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats et les	Rapports de suivi Compte-rendu visites de terrain	Analyse documentaire et des données recueillies Observations directes

QUESTIONS D'ÉVALUATION	SOURCES	METHODOLOGIE
<i>Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF.</i>		
Après analyse des progrès vers l'obtention des réalisations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comparer et analyser l'outil de suivi de départ du GEF avec celui réalisé juste avant l'examen à mi-parcours.</li> <li>- Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet.</li> <li>- En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.</li> </ul>	Rapports de suivi Compte-rendu visites	Analyse documentaire et des données recueillies lors des Entretiens semi-structurés et visites de terrain
<b>III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET GESTION REACTIVE : le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficacité et dans un bon rapport coût-efficacité ? A-t-il-été en mesure de s'adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d'évaluation relevant du projet, la communication de données et celle liée au projet favorisent-elles la mise en œuvre du projet.</b>		
<b><u>Mécanisme de gestion :</u></b>		
Examiner <i>l'efficacité globale</i> de la gestion de projet telle qu'énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations à introduire.	Equipe du projet Partenaires du projet Comité de direction du projet	Entretiens semi-structurés

QUESTIONS D'ÉVALUATION	SOURCES	METHODOLOGIE
Étudier la qualité d'exécution de l'organisme d'exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.	Partenaires du projet Bénéficiaires PNUD/FEM	Entretiens semi-structurés
Étudier la qualité de l'appui fourni par l'organisme partenaire du FEM (PNUD) et recommander les améliorations à introduire.	Partenaires du projet Bénéficiaires	Entretiens semi-structurés
<b><u>Planification des activités :</u></b>		
Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées.	Rapports de suivi Equipe du projet Partenaires du projet	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, proposer des moyens de réorienter la planification des activités de manière à ce qu'elle soit axée sur les résultats.	Rapports de suivi Equipe du projet Partenaires du projet	Entretiens semi-structurés
Examiner l'application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu'outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.	Rapports de suivi Equipe du projet	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
<b><u>Financement et cofinancement :</u></b>		

QUESTIONS D'ÉVALUATION	SOURCES	METHODOLOGIE
Etudier la gestion financière du projet, en s'attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.	Rapports financiers Rapports de suivi	Analyse documentaire
Passer en revue tout changement d'allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l'adéquation et la pertinence de ces révisions.	Révisions budgétaires Equipe du projet Rapports comité de direction du projet	Entretiens semi-structurés Analyse documentaire
Le projet s'accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à la direction de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?	Equipe du projet Comité de direction du projet	Entretiens semi-structurés Analyse documentaire
Sur la base du tableau de suivi du cofinancement à remplir, formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L'équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d'harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?	Equipe du projet PNUD	Entretiens semi-structurés Analyse documentaire
<b>Systemes de suivi et d'évaluation au niveau du projet :</b>		

QUESTIONS D'ÉVALUATION	SOURCES	METHODOLOGIE
Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficaces ? Sont-ils rentables ? D'autres outils sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?	Equipe du projet Comité de direction du projet Document de projet	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
Etudier la gestion financière du budget de suivi et d'évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l'évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?	Equipe du projet Comité de direction du projet Document de projet	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
<b><u>Participation des parties prenantes :</u></b>		
<i>Gestion du projet</i> : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?	Equipe du projet Partenaires du projet Conventions de partenariat	Entretiens semi-structurés Analyse documentaire
<i>Participation et processus menés par le pays</i> : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le	Partenaires du projet Equipe du projet Bénéficiaires	Entretiens semi-structurés

QUESTIONS D'ÉVALUATION	SOURCES	METHODOLOGIE
projet qui appuient l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre du projet ?		
<i>Participation et sensibilisation du public</i> : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?	Equipe du projet Partenaires du projet Comité de direction du projet	Entretiens semi-structurés
<b><u>Impact social et environnemental (sauvegardes) :</u></b>		
Valider les risques identifiés dans le SESP le plus récent du projet, et les notations de ces risques ; des révisions sont-elles nécessaires ?	Rapport SESP du PNUD Equipe du projet PNUD	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
Résumer et évaluer les révisions apportées depuis l'approbation du projet / l'approbation du conseil du FEM (le cas échéant) pour : - La catégorisation globale des sauvegardes risques liés au projet. - Les types de risques identifiés (dans le SESP). - Les notes de risque individuelles (dans le SESP).	Rapport SESP du PNUD	Analyse documentaire
Décrire et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de gestion sociale et environnementale du projet, comme indiqué dans le SESP soumis lors de l'approbation / approbation au Conseil du FEM (et préparé pendant la mise en	Rapport SESP du PNUD	Analyse documentaire

QUESTIONS D'ÉVALUATION	SOURCES	METHODOLOGIE
œuvre, le cas échéant), y compris toute révision de ces mesures. Ces mesures de gestion peuvent inclure des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) ou d'autres plans de gestion, mais peuvent également inclure des aspects de la conception du projet ; se référer à la question 6 du modèle SESP pour un résumé des mesures de gestion identifiées <sup>15</sup> .		
<b>Communication des données :</b>		
Evaluer la manière à laquelle la direction du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet.	Equipe de projet Comité de direction du projet Rapports du COPIL	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
Evaluer si l'équipe du projet et les partenaires se conforment comme il se doit aux exigences de communication de données du FEM (c'est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant ?)	Equipe de projet CDP	Entretiens semi-structurés
Evaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.	Equipe de projet CDP	Entretiens semi-structurés

<sup>15</sup> Un projet donné doit être évalué par rapport à la version de la politique de sauvegarde du PNUD qui était en vigueur au moment de l'approbation du projet.

QUESTIONS D'ÉVALUATION	SOURCES	METHODOLOGIE
Examiner <i>la communication interne</i> avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d'informations existent-ils dans le cadre de la communication ? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?	Equipe de projet CDP	Entretiens semi-structurés
Examiner <i>la communication externe</i> concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?	Equipe de projet CDP	Entretiens semi-structurés
<b>Risques sanitaires : de quelle manière la pandémie de la COVID 19 a-t-elle impacté les activités de mise en œuvre du projet ?</b>		
Dans quelle mesure la COVID 19 a-t-elle impacté les activités de mise en œuvre du projet ?	Rapport d'étape de l'étude des impacts socio-économiques du COVID-19 Equipe du projet Partenaires du projet	Revue documentaire Entretiens semi-structurés Triangulation des données

QUESTIONS D'ÉVALUATION	SOURCES	METHODOLOGIE
<b>IV. DURABILITE : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?</b>		
Vérifier si les risques initialement définis sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.	Document de projet PIR Module ATLAS de gestion des risques Equipe du projet	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes :		
<b><u>Risques financiers</u> :</b>		
Quelle est la probabilité qu'il n'y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l'aide du FEM	Partenaires du projet MMEH	Entretiens semi-structurés
<b><u>Risques socio-économiques</u> :</b>		
Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu'il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L'équipe du projet étaye-t-elle par des	Rapport de suivi (PIR) Module ATLAS de gestion des risques Partenaires du projet	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés

QUESTIONS D'ÉVALUATION	SOURCES	METHODOLOGIE
documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l'avenir ?		
<b>Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance :</b>		
Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ? Lors de l'évaluation de ce paramètre, examiner également des systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.	Rapport de suivi (PIR) Module ATLAS de gestion des risques Partenaires du projet	Entretiens semi-structurés Analyse documentaire
<b>Risques environnementaux :</b>		
Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet ?	Rapport de suivi (PIR) Module ATLAS de gestion des risques Seconde Communication nationale Partenaires du projet	Entretiens semi-structurés Analyse documentaire

## Annexe 6 : Guide des entretiens

### **Membres du Comité de direction du projet (ANER/PNUD)**

1. Quels ont été vos rôle et niveau de participation dans la conception et la mise en œuvre du projet?
2. Que pensez-vous de la stratégie adoptée par le projet ? est-elle toujours pertinente ? sinon, que faudrait-il faire ?
3. Pensez-vous que le projet a/pourra contribué à éliminer les obstacles identifiés au développement des investissements privés dans la construction de mini/micro centrales hydrauliques ?
4. Que pensez-vous de la structure organisationnelle du projet ? a-t-elle été efficace ? points fort et points à améliorer ?
5. Quels sont les résultats obtenus grâce au projet à ce jour ? Avez-vous observé d'ores et déjà des changements transformationnels suite aux activités du projet ?
6. Quelles sont les difficultés rencontrées notamment celles ayant engendré des retards considérables dans la mise en œuvre du projet et quelles en sont les raisons ?
7. Quelles mesures de gestion adaptative avez-vous prises pour répondre aux difficultés rencontrées ?
8. Le projet a-t-il eu des révisions majeures, en termes de contenu, sur le plan budgétaire ?
9. Comment avez-vous été associés au suivi du programme ? quelles activités de suivi ont été faites ?
10. Quels sont les principaux risques auxquels doit faire face le projet ? Mesures envisagées pour y faire face ?
11. Quels seraient les enseignements d'un tel projet et vos recommandations pour la suite ?

### **Ministère de l'Énergie et du secteur Hydraulique (MEH)/ Ministère de l'Environnement**

- 1- Quel a été votre niveau de participation dans la formulation du projet ? sa mise en œuvre ?
- 2- Que pensez-vous de l'approche adoptée par le projet ? Est-elle toujours pertinente par rapport aux priorités et besoins du pays ?
- 3- Quels sont les points forts et les points à améliorer du projet ?
- 4- Quels sont les principaux résultats obtenus à ce jour grâce au projet ?
- 5- Avez-vous d'ores et déjà constaté des changements transformationnels ?
- 6- Comment comptez-vous pérenniser les résultats obtenus ? Sur les plans institutionnel, financier, socio-politique, environnemental ?
- 7- Quelles sont les principales difficultés à surmonter ?
- 8- Le budget alloué a-t-il été suffisant ?
- 9- Quelle a été la valeur ajoutée du PNUD ? du FEM ?
- 10- Dans quelle mesure le projet a-t-il été inclusif (par rapport notamment à l'aspect genre) depuis le début de la mise en œuvre jusqu'à maintenant ?
- 11- Quelles sont vos recommandations pour la poursuite du projet ?

### **Bureaux d'étude / Prestataires de service**

1. Comment avez-vous été impliqué dans le projet ?
2. Pensez-vous que l'approche adoptée était optimale ?
3. Comment s'est déroulé le processus de votre sélection ?
4. Quelles sont vos connaissances techniques et votre expérience sur le sujet ?
5. Quels ont été les obstacles à surmonter ?
6. Avez-vous tiré profit de cette expérience ?

7. Quelles seraient vos recommandations ?

**Opérateurs de mini-réseaux (OMR)**

1. Dans quelle mesure l'appui apporté par le projet a renforcé vos capacités ? Etes-vous, en tant qu'OMR pleinement opérationnel à ce jour ? si non, pourquoi ?
2. Comment évaluez-vous l'appui technique reçu ? Sur les plans quantitatif et qualitatif ?
3. Quels ont été/sont encore les obstacles à surmonter ? besoins auxquels il faut répondre ?
4. Quelles sont les conditions permettant d'assurer la pérennisation des résultats déjà acquis ? sont-elles réunies ?
5. Avez-vous tiré profit des expériences/enseignements d'autres pays ? lesquels ? par quel biais ?

**Bénéficiaires (utilisateurs communautaires, associations villageoises, ONG)**

- 1- Comment avez-vous été associés au projet ? à sa conception ? à sa mise en œuvre ?
- 2- Quelles sont vos attentes ?
- 3- Pensez-vous que vos besoins ont été pris en compte ? si, non, quels sont-ils ?
- 4- Dans quelle mesure les questions et les priorités des femmes, jeunes, populations autochtones ont été considérées lors de la conception du projet et au cours de sa mise en œuvre ?
- 5- Que vous a apporté le projet à ce jour ?
- 6- Quelles sont vos recommandations ?

## Annexe 7 : Echelles de notation du FEM

<b>Evaluation des progrès vers la réalisation des résultats</b>		
6	Très satisfaisant (HS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l'objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet, et ne présente que des insuffisances mineures.
4	Assez satisfaisant (MS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes.
3	Assez insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures.
2	Insatisfaisant (U)	L'objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet.
1	Très insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation n'a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet.

<b>Évaluation de la durabilité : (une seule évaluation globale)</b>		
4	Probable (L)	Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d'être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible
3	Assez probable (ML)	Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de l'examen à mi-parcours
2	Assez improbable (MU)	Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l'exception de certains produits et activités
1	Improbable (U)	Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus

## Annexe 8 : Codes de conduite de l'UNEG signés

### Mandat - ANNEXE D : Code de conduite du Groupe d'évaluation des Nations Unies (GENU) pour les

#### Les évaluateurs/Consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équilibrées dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes réprouvés pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures compréhensibles reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

#### Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'examen à mi-parcours

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant : Nadia BECHRAOU

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.**

Signé à Challs - les - Eaux (Lieu) le 26 juillet 2020 (Date)

Signature : 

évaluateurs/Consultants chargés de l'examen à mi-parcours<sup>10</sup>

<sup>10</sup> [www.unep.org/mcgcod/conduct](http://www.unep.org/mcgcod/conduct)

## Annexe 9 : Termes de référence de l'examen à mi-parcours



# TERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION DU PROJET DE MINI RESEAUX HYDROELECTRIQUES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE AU CONGOBRAZZAVILLE

## I. Introduction

Les termes de référence pour l'évaluation du projet PNUD-GEF de moyenne envergure intitulé 'Mini réseaux hydroélectriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville' (PIMS : 4685) mis en œuvre par l'Agence nationale pour l'électrification rurale (ANER) devra être réalisé d'ici le 16 février 2021. Le projet a été lancé le 29 Mai 2017 et se trouve dans sa 4<sup>e</sup> année de mise en œuvre. Conformément aux Directives du PNUD-GEF relatives à l'examen à mi-parcours, le processus d'examen à mi-parcours a été entamé avant la présentation du deuxième Rapport de mise en œuvre de projets (PIR). Les présents termes de référence énoncent les éléments à prendre en compte dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

## II. Information générale sur le projet

Le projet de Mini réseaux hydroélectriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville est financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en collaboration avec les Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

L'objectif prioritaire du projet est de contribuer à la réalisation de l'objectif du Gouvernement congolais, à savoir accroître le taux d'électrification rurale (l'objectif politique de 2006 était de passer à un taux de 5 % à 50 % en 2015, mais cette cible n'a pas été atteinte) et éviter les émissions de gaz à effet de serre en créant un environnement propice à la construction de petites centrales hydroélectriques (PCH).

Pour atteindre cet objectif, le projet mènera plusieurs activités qui produiront des extrants spécifiques. Le travail sera organisé autour de quatre composantes interdépendantes : i) Politiques et instruments permettant de minimiser les risques liés à la construction de PCH et de mini-réseaux fonctionnant à partir de sources d'énergie renouvelables ; ii) Chaîne d'approvisionnement technologique ; iii) Construction de mini-centrales hydrauliques ; iv) Promotion des relations publiques et des investissements.

Sur le plan collectif, ces composantes s'emploieront à mettre en place des instruments politiques fondamentaux au niveau national, appuyés par des mesures techniques, politiques, éducatives, financières pour accroître les capacités, réduire les risques et contribuer à garantir le succès de la mise en œuvre.

Ces activités contribueront à la réalisation de l'objectif du PNUD visant à élargir l'accès aux services d'énergie renouvelable en mettant en place des cadres réglementaires et institutionnels, en promouvant des transferts de technologie et en élargissant les pratiques axées sur l'énergie renouvelable.

Ce dispositif mis en place pour la réalisation du projet était sans compter l'émergence de la pandémie du COVID-19, dont les mesures prises par le Gouvernement pour sécuriser la vie des citoyens, à l'instar d'autres pays à travers le monde, et particulièrement en Afrique, n'a pas épargné la République du Congo de ces conséquences, notamment sur l'agenda de la mise en œuvre des activités du projet.

### **III. Objet de l'examen à mi-parcours**

L'objectif est d'évaluer la mise en œuvre des activités du projet de Mini réseaux hydroélectriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville qui a démarré en 2015 et prend fin en mars 2021.

Les objectifs principaux du projet, les composantes et résultats recherchés sont les suivants :

**L'objectif du projet** est de stimuler les investissements dans les mini-réseaux alimentés par des petites et micro centrales hydroélectriques (PCH) en vue de l'électrification rurale au CongoBrazzaville. Le projet comporte quatre composantes.

La **composante 1** s'adresse aux politiques et instruments permettant de diminuer les risques en vue de la construction de mini-réseaux alimentés par des PCH et fonctionnant à partir d'énergies renouvelables. Les résultats recherchés sont de renforcer les cadres politique et institutionnel favorables à la construction de mini-réseaux alimentés par des PCH et assurer une viabilité financière des mini-réseaux alimentés par des PCH.

La **composante 2** se focalise sur la chaîne d'approvisionnement technologique et de services. Le résultat voulu est d'établir la capacité d'offrir des solutions clefs en main et des services d'exploitation, de gestion et d'entretien de qualité pour les PCH a été développée.

La **composante 3** est dédiée au lancement des mini-réseaux fonctionnant grâce à des PCH. Le résultat souhaité est que la confiance soit améliorée dans la viabilité technique et financière de l'électrification rurale fonctionnant grâce à des PCH.

La **composante 4** promeut l'investissement et établi des relations publiques. Le résultat recherché est d'avoir une sensibilisation accrue au potentiel des mini-réseaux alimentés par des PCH et au climat d'investissement

Suite à la pandémie de la Covid-19 que connaît le pays depuis le mois mars, période où le pays a enregistré le premier cas contaminé par le virus, à la date du 25 juin le pays enregistre 1 224 cas confirmés, 40 morts

En effet, la pandémie de COVID-19 est bien plus qu'une crise sanitaire car elle affecte les sociétés et les économies à la base, détruisant des vies et des moyens de subsistance et érodant les bases des efforts engagés pour mettre fin à la pauvreté et atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

Le gouvernement a pris des mesures visant à lutter contre la pandémie. On compte parmi elles la mise en place d'un Comité interministériel de riposte ; le confinement systématique du pays avec fermeture des frontières terrestres et aériennes ; fermeture des commerces et de tous les milieux publics, etc.

Le STREPE du 21 juin publie le pique atteint par le pays avec les spécifications suivantes : Total 1 087 ; derniers 6 jrs 204, cas actifs 594, local 1 042 et importés 45 ; total : 456 pour un total de 37 décès, soit 10 décès les 6 derniers jours.

Le Système des Nations Unies a Congo sous le leadership du PNUD a pris l'initiative d'accompagner le Gouvernement du Congo dans la réalisation de l'évaluation des impacts économiques et sociaux de la pandémie du Covid-19 dans le but d'identifier d'une part les actions à mettre en place pour atténuer les impacts immédiats des mesures prises par les autorités pour lutter contre la propagation de la pandémie et d'autre part les réformes et autres mesures propres à favoriser le relèvement post-covid-19, y compris la préparation du pays à d'autres pandémies du genre susceptibles de se produire à l'avenir, en harmonie avec la poursuite des ODD. Cette étude s'articule sur les secteurs de l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'économie forestière, environnement, hydrocarbures et industries extractives, commerce et services, santé et éducation, secteurs les plus exposés aux risques. Cette évaluation qui s'inscrit dans ce cadre global se propose ainsi de mener un exercice prospectif pertinent au Congo afin d'approfondir l'analyse sur les questions comme la production des entreprises, la demande des ménages, la consommation et en lien avec les secteurs de la santé et l'emploi. Il est aussi nécessaire de mettre en exergue les secteurs et services sociaux susceptibles d'être.

#### **IV. Portée et objectifs de l'évaluation**

##### **1. Objectif général**

La présente évaluation a pour objectif de fournir aux partenaires du programme, i.e. le PNUD, le FEM, l'Agence Nationale d'Electrification Rurale (ANER), l'Agence de régulation du secteur de l'électricité (ARSEL), le Fonds national de développement du secteur de l'électricité (FDSEL), la Société Nationale d'Électricité (SNE), Ministère des Mines, Energie et Hydraulique (MMEH), Ministère des Finances, Ministère de l'Environnement, les autorités locales des informations d'appréciation des réalisations du projet, de tirer des enseignements et de capitaliser sur les bonnes pratiques ainsi que des recommandations pour l'orientation à prendre pour l'atteinte des résultats attendus et la consolidation et la pérennisation des acquis du programme.

##### **2. Objectifs spécifiques**

- (1). Apprécier la pertinence des actions et les progrès sur la voie de réalisation des résultats depuis le démarrage du programme en 2017 ;
- (2). Analyser la pertinence des actions par rapport aux priorités dans le domaine de la promotion d'un cadre de coopération, de coordination et de pilotage du développement régional ;

(3). Formuler des recommandations en vue d'accélérer la mise en œuvre du projet et maximiser l'atteinte des résultats envisagés d'ici 2021.

## **V. Approche et Méthodologie**

L'examen à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. L'équipe chargée de l'examen examinera toutes les sources d'informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet (par exemple, Fiche d'identité du projet (FIP), Plan d'initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projets dont l'Examen annuel de projets/PIR, la révision des budgets du projet, les rapports d'enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l'équipe juge utile pour étayer l'examen). L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours examinera l'outil de suivi de référence du domaine d'intervention du GEF présenté au GEF avec l'approbation du responsable, et l'outil de suivi à mi-parcours du domaine d'intervention du GEF qui doit être complété avant le début de la mission sur le terrain, conduite pour l'examen à mi-parcours.

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours du projet doit suivre une approche collaborative et participative afin d'assurer une participation active de l'équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du GEF), des bureaux de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-GEF, et autres parties prenantes principales.

La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l'examen à mi-parcours avec succès. Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres (liste) : organismes d'exécution, hauts fonctionnaires et responsables des équipes de travail/d'activités, principaux experts et consultants dans les domaines liés au projet, Comité de pilotage du projet, parties prenantes au projet, monde universitaire, gouvernements locaux et les OSC, etc. En outre, l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours doit conduire des missions sur le terrain à (lieu), notamment sur les sites du projet suivants (liste : site de Zanaga).

Le rapport final d'examen à mi-parcours doit exposer en détails l'approche appliquée pour l'examen, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l'approche appliquées pour l'examen.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré le 11 mars 2020, le COVID-19 en tant que pandémie mondiale, le nouveau coronavirus s'est rapidement propagé dans toutes les régions du monde. Les voyages sont limités depuis le 15 mars 2020 y compris en direction de la République du Congo. S'il n'est pas possible de se rendre dans le pays ou à l'intérieur du pays pour l'examen à mi-parcours, l'équipe de consultants chargés de l'évaluation devra élaborer une méthodologie et une approche qui en tiennent compte. Cela peut nécessiter l'utilisation de méthodes d'entrevue à distance, des examens documentaires approfondis, une analyse des données, des enquêtes et des questionnaires d'évaluation. Ces approches et méthodologies devront être détaillées dans le rapport initial et convenues avec les commanditaires.

Si une collecte de données / mission sur le terrain n'est pas possible, des entretiens à distance peuvent être entrepris par téléphone ou en ligne (Skype, zoom, whatsapp, etc.). Si la totalité ou une partie de l'examen à mi-parcours doit être effectuée virtuellement, il convient de prendre en considération la disponibilité, la capacité et la volonté des parties prenantes à être interrogées à distance et les

contraintes que cela peut imposer à l'examen à mi-parcours. Ces limitations doivent être reflétées dans le rapport final de la revue à mi-parcours.

Le consultant international travaillera à distance avec le soutien de l'évaluateur national sur le terrain si celui-ci ne dispose pas de danger/ risque à exécuter les activités et de voyager. Aucun acteur, consultant ou personnel du PNUD ne doit être mis en danger et la sécurité demeure prioritaire.

Une courte mission de validation sera envisagée si le Congo confirme qu'il n'y a aucun risque de danger sanitaire pour le personnel, les consultants, les parties prenantes et les communautés. Ceci pourrait donc être rajouté dans le calendrier de l'examen à mi-parcours. Aussi, le consultant national appuiera le consultant international pour entreprendre des activités de la revue à mi-parcours et les entretiens.

## **VI. Portée détaillée de l'examen à mi-parcours**

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours évaluera l'évolution du projet dans les quatre catégories mentionnées ci-après conformément aux *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir une description détaillée de ces catégories.

En complément aux directives du GEF en matière d'évaluation à mi-parcours des projets et en rapport avec la pandémie du COVID 19, l'équipe d'évaluation du projet veillera :

Au cours de la phase préparatoire de la mission d'évaluation, de s'informer du niveau d'évolution de la pandémie au Congo et des dispositions sanitaires mises en place par les autorités nationales pour la protection des populations

- A. Au cours la mise en œuvre de la mission d'évaluation, de s'assurer et d'observer scrupuleusement le respect des mesures barrières en vigueur édictées par les autorités nationales sanitaires et politiques du pays de la mission
- B. En période post-mission, formuler des recommandations sur la prise en compte des mesures et dispositions qui doivent s'imposer en rapport avec le COVID-19 pour la poursuite des activités du projet

### **1. Stratégie de projet**

#### **Conception de projet :**

- Analyser le problème auquel s'attaque le projet et les hypothèses de base. Passer en revue les conséquences de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu'énoncés dans le Document de projet.
- Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si c'est le moyen le plus efficace d'atteindre les résultats escomptés. Les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?
- Étudier la façon dont le projet répond aux priorités du pays. Faire le point sur l'appropriation nationale. Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays (ou des pays participants s'il s'agit de projets multi-pays) ?
- Examiner les processus décisionnels : les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influencer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l'information ou à d'autres ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?

Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet. Voir annexe 9 des *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir d'autres instructions.

Indiquer s'il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.

**Cadre de résultats/cadre logique :**

Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.

Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?

Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l'avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc...) qu'il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.

S'assurer que l'on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet. Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.

**2. Progrès vers la réalisation des résultats**

**Analyse de progrès vers les réalisations :**

Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet, à l'aide de la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats et les *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* ; les progrès sont indiqués par couleur selon le principe des « feux tricolores » en fonction du niveau de progrès obtenus pour chaque réalisation ; formuler des recommandations pour les secteurs entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge).

**Tableau. Matrice des progrès vers la réalisation des résultats (Réalizations obtenues à la lumière des cibles de fin de projet)**

Stratégie de projet	Indicateur <sup>16</sup>	Niveau de référence <sup>17</sup>	Niveau lors du premier PIR (autodéclaré)	Cible à mi-parcours <sup>1819</sup>	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours <sup>4</sup>	Évaluation obtenue <sup>20</sup>	Justification de l'évaluation
---------------------	--------------------------	-----------------------------------	--	-------------------------------------	--------------------------	---	----------------------------------	-------------------------------

<sup>16</sup> Remplir à l'aide des données du cadre logique et des fiches de résultats

<sup>17</sup> Remplir à l'aide des données du Document de projet

<sup>18</sup> Le cas échéant

<sup>19</sup> Indiquer par code de couleur uniquement

<sup>20</sup> Utiliser l'échelle d'évaluation des progrès à 6 niveaux : HS, S, MS, MU, U, HU

<b>Objectif :</b>	Indicateur (si applicable):							
<b>Réalisation 1 :</b>	Indicateur 1:							
	Indicateur 2:							
<b>Réalisation 2 :</b>	Indicateur 3:							
	Indicateur 4:							
	Etc.							
<b>Etc.</b>								

### Grille d'évaluation des indicateurs

Vert = réalisé	Jaune = en voie de réalisation	Rouge = pas en voie de réalisation
----------------	--------------------------------	------------------------------------

Après analyse des progrès vers l'obtention des réalisations :

- Comparer et analyser l'outil de suivi de départ du GEF avec celui réalisé juste avant l'examen à mi-parcours.
- Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet.
- En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.

### **3. Mise en œuvre des projets et gestion réactive**

#### Mécanismes de gestion :

- Examiner l'efficacité globale de la gestion de projet telle qu'énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations à introduire.
- Étudier la qualité d'exécution de l'organisme d'exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.
- Étudier la qualité de l'appui fourni par l'organisme partenaire du GEF (PNUD) et recommander les améliorations à introduire.

#### Planification des activités :

- Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées.
- Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, proposer des moyens de réorienter la planification des activités de manière à ce qu'elle soit axée sur les résultats.
- Examiner l'application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu'outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.

### **Financement et cofinancement :**

- Etudier la gestion financière du projet, en s'attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.
- Passer en revue tout changement d'allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l'adéquation et la pertinence de ces révisions.
- Le projet s'accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à la direction de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?
- Sur la base du tableau de suivi du cofinancement à remplir, formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L'équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d'harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?

### **Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet :**

- Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficaces ? Sont-ils rentables ? D'autres outils sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?
- Etudier la gestion financière du budget de suivi et d'évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l'évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?

### **Participation des parties prenantes :**

- Gestion des projets : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?
- Participation et processus menés par les pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre du projet ?
- Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

### **Impact sociale et environnementale (sauvegardes)**

- Valider les risques identifiés dans le SESP le plus récent du projet, et les notations de ces risques; des révisions sont-elles nécessaires?
- Résumer et évaluer les révisions apportées depuis l'approbation du projet / l'approbation du conseil du FEM (le cas échéant) pour:
  - La catégorisation globale des sauvegardes risques liés au projet.
  - Les types de risques identifiés (dans le SESP).
  - Les notes de risque individuelles (dans le SESP).
- Décrire et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de gestion sociale et environnementale du projet, comme indiqué dans le SESP soumis lors de l'approbation / approbation au Conseil du FEM (et préparé pendant la mise en œuvre, le cas échéant), y

compris toute révision de ces mesures. Ces mesures de gestion peuvent inclure des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) ou d'autres plans de gestion, mais peuvent également inclure des aspects de la conception du projet; se référer à la question 6 du modèle SESP pour un résumé des mesures de gestion identifiées.

Un projet donné doit être évalué par rapport à la version de la politique de sauvegarde du PNUD qui était en vigueur au moment de l'approbation du projet.

#### **Communication de données :**

- Evaluer la manière à laquelle la direction du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet.
- Evaluer si l'équipe du projet et les partenaires se conforment comme il se doit aux exigences de communication de données du GEF (c'est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant ?)
- Evaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.

#### **Communication :**

- Examiner la communication interne avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d'informations existent-ils dans le cadre de la communication ? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?
- Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?)
- Aux fins de la communication de données, rédiger un paragraphe d'une demi-page pour résumer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, en matière de contribution aux effets bénéfiques pour le développement durable et aux effets bénéfiques pour l'environnement mondial.

#### **4. Durabilité**

- Vérifier si les risques définis dans le Document du projet, l'Examen annuel du projet /PIR et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.
- En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes :

##### **Risques financiers pour la durabilité :**

- Quelle est la probabilité qu'il n'y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l'aide du GEF (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus,

et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet) ?

Risques socio-économiques pour la durabilité :

- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu'il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L'équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l'avenir ?

Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité :

- Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ? Lors de l'évaluation de ce paramètre, examiner également des systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.

Risques environnementaux pour la durabilité :

- Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet?

## **Conclusions et recommandations**

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes de l'examen à mi-parcours, à la lumière des résultats.<sup>21</sup>

Des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d'interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des

---

recommandations devrait être joint au résumé du rapport. Veuillez consulter les *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir des instructions sur le tableau des recommandations.

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours devra formuler 15 recommandations au maximum.

## **Évaluation**

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours communiquera les évaluations faites des résultats du projet et fera une brève description des réalisations associées dans le *Tableau de résumé des évaluations et réalisations* dans le résumé du rapport de l'examen à mi-parcours. Voir l'annexe E

---

<sup>21</sup> Les conclusions de l'examen à mi-parcours peuvent aussi être intégrées dans le corps du rapport.

pour consulter la grille des évaluations. Des évaluations de la stratégie du projet et du projet dans son ensemble ne sont pas exigées.

**Tableau de résumé de l'évaluation et des réalisations de l'examen à mi-parcours du (Titre du projet)**

<b>Evaluation du projet</b>	<b>Evaluation examen à mi-parcours</b>	<b>Description de la réalisation</b>
<b>Stratégie du projet</b>	N/A	
<b>Progrès accomplis vers la réalisation des résultats</b>	Evaluation de la réalisation de l'objectif : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 1 Evaluation de la réalisation : (Sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 2 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 3 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Etc.	
<b>Mise en œuvre du projet et gestion réactive</b>	(Sur une échelle à 6 niveaux)	
<b>Durabilité</b>	(Sur une échelle de 4 points)	

**VII. Documents à produire**

<b>#</b>	<b>Documents à produire</b>	<b>Description</b>	<b>Délais</b>
<b>1</b>	<b>Rapport d'initiation de l'examen à mi-parcours</b>	L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours précise ses objectifs et méthodes d'examen	Au plus tard 1 semaine après la signature du contrat et au plus tard 1 semaine avant la mission pour l'examen à mi-parcours
<b>2</b>	<b>Présentation</b>	Premières conclusions	Fin de la mission pour l'examen à mi-parcours 3 semaines après la signature du contrat
<b>3</b>	<b>Projet de Rapport final</b>	Rapport complet avec les annexes	Dans les trois semaines Suivant la mission Pour l'examen à mi-cours
<b>4</b>	<b>Rapport final *</b>		Une semaine après la réception des

	Rapport révisé avec que les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d'examen à mi-parcours	Commentaires du PNUD sur le projet de rapport
--	--	---

### VIII. Calendrier

La durée de la mission est de 51 jours incluant les délais de revue et d'approbation le rapport initial, projet d rapport d'évaluation, rapport d'évaluation finale et la présentation Power Point.

Le calendrier provisoire de l'examen à mi-parcours est le suivant :

CALENDRIER	ACTIVITÉ
3 jours	Préparation de l'équipe (remise des Documents de projet)
5 jours	Examen des documents et préparation du Rapport initial d'examen à mi-parcours
5 jours	Finalisation et validation du Rapport d'initiation de l'examen à mi-parcours- au plus tard au début de la mission pour l'examen à mi-parcours
15 jours	Mission pour l'examen à mi-parcours : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain
2 jours	Réunion de synthèse de la mission et présentation des premières conclusions - au plus tôt à la fin de la mission pour l'examen à mi-parcours
10 jours	Préparation du projet de rapport
5 jours	Incorporer un système de renvoi aux documents du retour d'information dans le projet de rapport/finalisation du rapport d'examen à mi-parcours
5 jours	Préparation et publication d'une réponse de la direction
1 jour	(Facultatif) Organisation d'un atelier avec les parties prenantes (pas Obligatoire l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours)
51 <sup>ème</sup> jour	Date prévue d'achèvement de l'ensemble du processus d'examen à mi-parcours

Les possibilités de visites sur place devraient être exposées dans le Rapport d'initiation.

### IX. Composition de l'équipe

Une équipe composée de deux consultants indépendants conduira l'examen à mi-parcours - un chef d'équipe (ayant l'expérience des projets et des évaluations dans la région de l'Afrique) et un expert national, provenant de la République du Congo dans lequel le projet est mis en œuvre. Les consultants ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet) et ne devront pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Les consultants seront sélectionnés de manière que l'équipe dispose des compétences maximales dans les domaines suivants :

- Diplôme universitaire de troisième cycle (minimum BAC+5) en droit, en administration publique, ou sciences politiques, en relations internationales ou discipline connexe ;
- Expérience d'au moins 10 ans dans le domaine de la gestion ou évaluation des projets dans le secteur de l'énergie propre, hydro dans la région ;
- Une solide expérience dans la conduite des évaluations de projets GEF dans le domaine des mini-réseaux en développement de projet publics et privés est un avantage ;
- Expérience récente dans les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats ;
- Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ;
- Une bonne connaissance de la région de l'Afrique Central et de la République du Congo un atout ;
- Une expérience avec le système des Nations Unies et le PNUD en particulier est un atout ; - Parfaite maîtrise du Français ; une bonne connaissance de l'anglais est un atout.
- Bonne expérience dans la conduite de mission similaire

#### **X. Modalités de paiement et spécifications**

Versement de 10% du paiement après approbation du rapport d'initiation définitif d'examen à mi-parcours 30% après la présentation du projet de rapport d'examen à mi-parcours 60% après la finalisation du rapport d'examen à mi-parcours

Conformément aux règles financières du PNUD, s'il est déterminé par le PNUD et / ou le consultant qu'un produit livrable ou un service ne peut pas être achevé de manière satisfaisante en raison de l'impact de COVID-19 et des limites de l'évaluation, ce produit livrable ou ce service ne sera pas payé ou sera partiellement payé.

En raison de la situation actuelle de COVID-19 et de ses implications, un paiement partiel peut être envisagé si le consultant a investi du temps pour le produit livrable mais n'a pas pu terminer dans des circonstances indépendantes de sa volonté.

#### **XI. Processus de présentation des candidatures**

##### **Processus recommandé de présentation des propositions :**

- a) **Lettre confirmant la manifestation d'intérêt et la disponibilité** à l'aide du [modèle](#)<sup>7</sup> fourni par le PNUD ;
- b) **CV et Notice personnelle** ([Formulaire P11](#)<sup>22</sup>);
- c) **Brève description de la méthode de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée ; (1 page au maximum)
- d) **Proposition financière** indiquant le montant total tout compris du contrat et toute autre dépense relative au déplacement (billet d'avion, indemnités journalières, etc.), qui seront détaillées

---

<sup>22</sup> [http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11\\_Personal\\_history\\_form.doc](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc)

conformément au modèle joint à la Lettre de manifestations d'intérêt. Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestion relativement à la procédure pour qu'il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d'un accord de prêt remboursable (RLA), le candidat devra le signaler ici et s'assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents associés à la candidature devront être envoyés au plu le 0 juillet 2020 à 17h30, heure de Brazzaville, par courrier électronique à l'adresse suivante **UNIQUEMENT** : [procurement.cg@undp.org](mailto:procurement.cg@undp.org). L'objet du courriel devra indiquer : « Consultant pour l'examen à mi-parcours (Projet de développement de mini réseaux hydroélectriques pour l'électrification en milieu rurale en République du Congo) ». Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

**Critères d'évaluation des propositions** : seules les candidatures qui répondent et sont conformes aux critères seront évaluées. Les offres seront évaluées selon une méthode qui associe plusieurs évaluations – la formation et l'expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 pour cent et le tarif proposé comptera pour 30 pour cent de l'évaluation totale. Le candidat qui obtiendra la meilleure évaluation, et qui acceptera les conditions générales du PNUD, se verra attribuer le contrat.

---

7

<https://intranet.undp.org/unit/bom/psa/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx>

#### **Mandat - ANNEXE A : Liste des documents à examiner par l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours**

1. Fiche d'identité du projet (FIP)
2. Plan d'initiation du projet du PNUD
3. Document de projet du PNUD
4. Résultats de l'étude d'impact environnemental et social du PNUD
5. Rapport d'initiation de projet
6. Tous les rapports de mise en œuvre de projets (PIR)
7. Rapports d'activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
8. Rapports d'audit
9. Outils de suivi finalisés par domaine d'intervention du GEF après approbation du Responsable et à mi-parcours (*indiquer les outils de suivi spécifiques aux domaines d'intervention de ce projet*)

10. Rapport de mission de contrôle
11. Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet
12. Directives financières et administratives appliquées par l'équipe du projet
13. Rapport d'étape de l'étude des impacts socio-économique du COVID-19

Les documents suivants seront aussi disponibles :

14. Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
15. Documents programmatiques de pays du PNUD
16. Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du (*titre du projet*) et autres réunions (par exemple, réunions du Comité d'évaluation des projets)
17. Carte indiquant le lieu du projet

#### **Mandat - ANNEXE B : Directives relatives au contenu du Rapport d'examen à mi-parcours<sup>23</sup>**

**i.** Informations de base du rapport (*page d'ouverture ou page du titre*)

- 
- Titre du projet appuyé par le PNUD est financé par le GEF
  - Numéro PIMS du PNUD et numéro d'identification du projet du GEF
  - Echéances de l'examen à mi-parcours et date du rapport d'examen à mi-parcours
  - Région et pays concernés par le projet
  - Domaine d'intervention opérationnel/programme stratégique du GEF
  - Organisme d'exécution/partenaire de mise en œuvre et autres partenaires liée au projet
  - Membres de l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours
  - Remerciements

**ii.** Table des matières

**iii.** Acronymes et Abréviations

**1.** Résumé (*3-5 pages*)

- Tableau d'informations relatives au projet
- Description du projet (succincte)

---

<sup>23</sup> Le rapport ne devra pas excéder 40 pages au total (sans compter les annexes).

- Résumé de l'avancement du projet (entre 200 et 500 mots)
- Tableau du résumé de l'évaluation et de la performance
- Résumé concis des conclusions
- Tableau de synthèse des recommandations

## 2. Introduction (2-3 pages)

- Finalité et objectifs de l'examen à mi-parcours
- Portée et méthodologie : principes de conception et d'exécution de l'examen à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l'examen à mi-parcours
- Structure du rapport d'examen à mi-parcours

## 3. Description du projet et contexte (3-5 pages)

- Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l'objectif et la portée du projet
- Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés
- Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain (le cas échéant)
- Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc.
- Calendrier et grandes étapes du projet
- Principales parties prenantes : liste récapitulative

## 4. Résultats (12-14 pages)

### 4.1 Stratégie du projet

- Conception du projet
- Cadre de résultats/cadre logique

### 4.2 Progrès accomplis vers la réalisation des résultats

- Analyse des progrès accomplis vers les réalisations
- Obstacles entravant encore la réalisation de l'objectif du projet

### 4.3 Mise en œuvre du projet et gestion réactive

- Dispositions relatives à la gestion
- Planification des activités

- Financement et cofinancement
- Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet
- Participation des parties prenantes
- Standard environnementale et sociale
- Communication de données
- Communication

#### **4.4 Durabilité**

- Risques financiers pour la durabilité
- Risques socio-économiques pour la durabilité
- Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité
- Risques environnementaux pour la durabilité

### **5. Conclusions et recommandations (4-6 pages)**

#### **5.1 Conclusions**

- Déclarations générales et équilibrées (fondées sur des données probantes et liées aux résultats de l'examen à mi-parcours) mettant en évidence les points forts, les points faibles et les résultats du projet

#### **5.2 Recommandations**

- Mesures correctrices pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
- Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet
- Propositions d'orientations futures mettant en relief les principaux objectifs

### **6. Annexes**

- Mandat pour l'examen à mi-parcours (sans les annexes)
- Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours (critères d'évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)
- Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données
- Echelles d'évaluation
- Itinéraire de la mission pour l'examen à mi-parcours
- Liste des personnes interviewées
- Liste des documents examinés

- Tableau de cofinancement (s'il ne figure pas dans le corps du rapport)
- Formulaire du Code de conduite du GENU signé
- Formulaire d'approbation de rapport final d'examen à mi-parcours signé
- *Joint en annexe dans un fichier séparé* : renvoi aux documents contenant les commentaires reçus sur le projet de rapport d'examen à mi-parcours
- *Joint en annexe dans un fichier séparé* : outils de suivi à mi-parcours pertinents (*Outils de suivi de l'efficacité de gestion (METT), FSC, Tableau de bord des capacités, etc.*)

**Mandat - ANNEXE C : Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours**

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
<b>Stratégie du projet : dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l'appropriation nationale et au meilleur moyen d'atteindre les résultats escomptés ?</b>			
(Intégrer les questions d'évaluation)	(Relations créées et le niveau de cohérence entre la conception du projet et les méthodes de mise en œuvre, les	(Documents de projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, personnel chargé du projet,	(Analyse de documents, analyse des données, entretiens avec le personnel chargé du
	Activités spécifiques conduites, la qualité des stratégies visant à l'atténuation des risques etc.)	Partenaires du projet, données collectées pendant la mission pour l'examen à mi-parcours, etc.)	Projet, entretien avec les parties prenantes, etc.)
<b>Progrès réalisés vers les résultats : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints jusqu'ici ?</b>			
<b>Mise en œuvre du projet et gestion réactive : le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficacité et dans un bon rapport coût-efficacité ? Le projet a-t-il été en mesure de s'adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d'évaluation relevant du projet, la communication de données et la communication liée au projet favorisent-ils la mise en œuvre du projet ?</b>			

<b>Risques sanitaires : de quelle manière la pandémie de la COVID 19 a-t-elle impacté les activités de mise en œuvre du projet</b>			
<b>Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socioéconomiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?</b>			

## Mandat - ANNEXE D : Code de conduite du Groupe d'évaluation des Nations Unies (GENU) pour les

### Les évaluateurs/Consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

### Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'examen à mi-parcours

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant : \_\_\_\_\_

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant): \_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.**

Signé à \_\_\_\_\_ (*Lieu*) le \_\_\_\_\_ (*Date*)

Signature: \_\_\_\_\_

### évaluateurs/Consultants chargés de l'examen à mi-parcours<sup>24</sup>

<sup>24</sup> [www.undp.org/unegcodeofconduct](http://www.undp.org/unegcodeofconduct)

**Mandat - ANNEX E : Evaluation de l'examen mi-parcours**

<b>Évaluation des progrès vers la réalisation des résultats : (une évaluation pour chaque réalisation et pour chaque objectif)</b>		
6	Très satisfaisant (HS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l'objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet, et ne présente que des insuffisances mineures.
4	Assez satisfaisant (MS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes.
3	Assez Insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures.
2	Insatisfaisant (U)	L'objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet.
1	Très insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation n'a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet.

<b>Evaluation de la mise en œuvre du projet et de la gestion réactive : (une seule évaluation globale)</b>		
6	Très satisfaisant (HS)	La mise en œuvre des sept composantes – dispositions relatives à la gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet, participation des parties prenantes, communication des données et communication – permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. Le projet peut être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	La mise en œuvre de la plupart des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, à l'exception de quelques composantes faisant l'objet de mesures correctives.
4	Assez satisfaisant (MS)	La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais certaines composantes nécessitent des mesures correctives.
3	Assez insatisfaisant (MU)	La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des composantes nécessitent des mesures correctives.
2	Insatisfaisant (U)	La mise en œuvre de la plupart des sept composantes ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.

1	Très insatisfaisant (HU)	La mise en œuvre d'aucune des sept composantes ne permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.
---	--------------------------	---

Évaluation de la durabilité : (une seule évaluation globale)		
4	Probable (L)	Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d'être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible
3	Assez probable (ML)	Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de l'examen à mi-parcours
2	Assez improbable (MU)	Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l'exception de certains produits et activités
1	Improbable (U)	Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus

#### Mandat - ANNEXE F : Formulaire d'approbation du Rapport d'examen à mi-parcours

(A remplir par l'Unité mandatrice et le Conseiller technique régional (RTA) du PNUD-GEF et à joindre au document final)

Rapport d'examen à mi-parcours révisé et approuvé par :

Unité mandatrice

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Conseiller technique régional du PNUD -GEF

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_